

Rapport sur l'expérimentation

Académie du Sport Adapté

Jérémy Brémaud – jeremy.bremaud@ellyx.fr

Marion Lesimple - marion.lesimple@ellyx.fr

Septembre 2025



Ellyx

Sommaire

Introduction	4
L'Académie du Sport Adapté : une expérimentation au coeur de la FFSA	4
Une méthode de Recherche et Développement Sociale	5
Présentation du document	6
Partie 1 : Les motivations du projet	10
Des besoins encore largement insatisfaits	10
Des acquis existants au sein de la FFSA, mais à renforcer	10
Les objectifs de l'Académie du Sport Adapté	12
Partie 2 : La méthode de mise en œuvre	13
Identifier les besoins des différentes parties prenantes de la FFSA	13
Une conception progressive et itérative de l'Académie	15
Évaluer le projet	16
Synthèse de la première partie	17
Partie 3 : Les résultats	18
Description de l'Académie du Sport Adapté	18
Description de la réception du projet	19
Modèle économique de l'Académie du Sport Adapté	23
Évaluation de l'Académie du Sport Adapté	24
Partie 4 : Bilan critique du projet	50
Conformité des résultats avec les objectifs	50
Difficultés et obstacles non anticipés	54
Justification en cas d'abandon de certaines parties du projet	56
Partie 5 : Suite à donner	59
Annexe 1 : Les livrables	63
Rapport intermédiaire d'évaluation de l'Académie du Sport Adapté	55
Rapport d'évaluation : les sportifs	55
Rapport d'évaluation : les élus et professionnels	55
Annexe 2 : Conduite du projet	64
Calendrier rétrospectif des différentes étapes	64
Gouvernance et pilotage	64

Tableau récapitulatif des moyens humains utilisés _____	56
Analyse critique des relations avec les partenaires et prestataires _____	65
Annexe 3 : Tableaux et renvois _____	68
Tableaux de données détaillées _____	68
Autres renvois _____	71

Introduction

L'Académie du Sport Adapté : une expérimentation au cœur de la FFSA

Les observations montrent que les personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du neurodéveloppement demeurent **éloignées de la vie associative et citoyenne**. À la FFSA, par exemple, **les rôles et les fonctions dans les instances de représentation ou de direction sont occupés majoritairement par des personnes valides (familles, professionnels), non par des sportifs en situation de handicap**.

Ce constat ne se limite pas à la FFSA : on le retrouve dans d'autres associations accompagnant des personnes en situation de handicap (associations des réseaux Unapei, Apajh, ...), mais aussi dans des associations sans lien direct avec le handicap (sportives, culturelles, sociales, etc.). Dans ces contextes, la personne en situation de handicap est encore souvent considérée uniquement comme un « bénéficiaire » de services ou d'activités, et non comme un acteur à part entière de la vie associative et citoyenne. Cette posture peut contribuer à une faible estime de soi, voire à des sentiments d'isolement. La restriction des formes de contribution à la vie sociale contraint en outre les possibilités d'épanouissement des personnes en situation de handicap. Cette situation s'oppose de surcroît au principe d'autodétermination, de plus en plus ancré dans le champ du handicap, qui consiste à affirmer la capacité de chaque personne à faire ses propres choix, à orienter sa vie et à participer activement aux décisions qui la concernent (notamment dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, article 3).

Cette situation contrevient aux principes d'égalité rappelés dans les textes juridiques :

- **La Constitution française** (Préambule de 1946) énonce que « tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés », fondant ainsi l'égalité de participation à la vie sociale et citoyenne.
- **La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** affirme explicitement ce droit. Son article 2 précise : « La personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Si l'exercice effectif de ces droits demeure difficile, c'est que **plusieurs freins persistent** :

- **Les personnes en situation de handicap sont souvent perçues à travers leurs limitations plutôt que leurs compétences et potentialités**, ce qui souligne un enjeu majeur d'évolution des représentations des acteurs (professionnels, élus, bénévoles).
- **Les professionnels et élus manquent d'accompagnement et de ressources pour savoir travailler aux côtés, et non à la place des sportifs** : ceci nécessite d'adapter les rôles au sein de la FFSA, et les méthodes d'animation des réunions, etc.

- **Les personnes concernées elles-mêmes nécessitent des formations et des accompagnements adaptés pour développer leurs compétences.**
- **Les personnes en situation de handicap ont tendance à manquer de confiance en elles et valorisent peu leurs expériences**, ce qui freine leur engagement.

C'est dans la perspective de relever ces freins à la participation à la vie associative de la FFSA qu'a été créée l'Académie du Sport Adapté. Son objectif est double : accompagner les sportifs pour qu'ils développent leurs compétences et puissent occuper différents rôles au sein de la FFSA et dans d'autres instances ; et accompagner parallèlement les acteurs qui les entourent (élus, professionnels, bénévoles) afin qu'ils adaptent leurs pratiques et les instances fédérales.

La FFSA constitue en effet un terrain privilégié pour expérimenter des solutions permettant de favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative et citoyenne. Le sport offre aux personnes en situation de handicap des espaces propices au développement de compétences transversales, mobilisées dans le cadre de la participation à une association : esprit d'équipe, coopération, respect des règles, communication, adaptation, etc.

Une méthode de Recherche et Développement Sociale

Pour trouver de nouvelles solutions favorisant la participation des PSH, l'Académie, initiée en septembre 2023, s'est inscrite dans une **logique de Recherche et Développement sociale**. Elle se caractérise effectivement par les 5 marqueurs de la Recherche et Développement tels que définis par le manuel de Frascati. Il s'agit d'une démarche :

- **Nouvelle** : aucune démarche dédiée à l'accompagnement conjoint des PSH et des acteurs de leur environnement n'existait auparavant, à la FFSA ou dans d'autres associations.
- **Incertaine** : de nombreux freins subsistent (représentations limitantes, priorité donnée à la seule pratique sportive par les élus et professionnels, etc.), rendant l'issue incertaine. Les solutions pertinentes pour les lever ne sont pas connus a priori, elles seront le fruit d'ajustements chemin faisant.
- **Créative** : la démarche entend renouveler le regard porté sur les PSH, et ainsi les relations entre les différents acteurs de la FFSA. En outre, elle s'attache à créer un terreau fertile à la production et au partage d'outils et de méthodes innovantes pour favoriser la participation sur les territoires.
- **Systématique** : la démarche est structurée et a été finement documentée, au moyen d'un protocole d'expérimentation et d'une mesure de l'impact¹.
- **Transférable** : les enjeux de participation citoyenne des PSH concernent une pluralité d'acteurs, qui pourront bénéficier des apprentissages et des solutions capitalisées dans le cadre de l'Académie.

¹ Voir dans le dossier « Annexes », dans « Évaluation de l'expérimentation ».

La rigueur du suivi a permis de vérifier ou d'invalider certaines hypothèses, d'en tester de nouvelles en ajustant les actions déployées. Cette exigence est essentielle : elle a permis de distinguer ce qui fonctionne de ce qui ne fonctionne pas, de capitaliser les apprentissages et de produire des connaissances solides, dignes d'être diffusées et partagées.

Présentation du document

Le présent document rend compte de l'expérimentation de l'Académie du Sport Adapté. Il en présente les origines, la méthodologie mise en œuvre pour déployer et suivre le dispositif, ainsi que les actions réalisées. Bien que l'expérience soit encore récente — trois années seulement, dont une phase de lancement conséquente —, les premiers résultats s'attachent à mettre en évidence des tendances significatives quant à ses impacts potentiels à long terme.

Le rapport propose ensuite un bilan critique du projet, avant de s'ouvrir sur les perspectives : pistes d'amélioration et axes de développement pour renforcer la participation des personnes en situation de handicap à la vie associative et fédérale.

Synthèse : 15 enseignements clés

Le suivi évaluatif réalisé dans le cadre de l'expérimentation de l'Académie du Sport Adapté a été conduit dans l'objectif d'en tirer des enseignements concernant les leviers favorables à la participation des sportifs à la vie associative et citoyenne. Dès lors, il est possible que certains apprentissages puissent profiter à d'autres acteurs, au sein d'autres cadres.

Avant l'intégration des sportifs à l'Académie du Sport Adapté

1 - De nombreux sportifs sont intéressés à l'idée de s'engager à la FFSA, au-delà de ceux déjà impliqués. Les engagements préalables des sportifs à la FFSA sont par ailleurs malaisés à quantifier : leur participation se fait principalement de façon informelle, au gré des projets et événements auxquels ils prêtent souvent main forte. La participation des sportifs ne fait pas, à ce stade, l'objet d'un suivi exhaustif.

2 - Les sportifs expriment des envies d'engagement variées, et leur situation individuelle diffère, ce qui plaide pour l'individualisation des parcours. Les sportifs déjà engagés qui s'épanouissent dans leur rôle, qui se sentent utiles et écoutés et retrouvent une concordance entre leur rôle et leurs valeurs (comme c'est le cas pour de nombreux membres de CCS²) souhaitent généralement poursuivre et diversifier leur engagement. **L'épanouissement apparaît comme un moteur à l'engagement.**

3 – On note une forte attirance pour l'encadrement sportif. Cet intérêt traduit une appétence pour les métiers qu'ils côtoient au quotidien, et peut-être pour la **professionnalisation vers ces rôles.**

4 – L'expression des envies des sportifs apparaît favorisée par le « aller vers », les échanges informels et le partage d'informations sur les rôles au sein de la FFSA. Le « aller vers » et les échanges informels sont en effet propices à la création de liens de confiance entre les sportifs et les professionnels de l'Académie, et donc aux échanges. Par ailleurs, les sportifs ont généralement une mauvaise connaissance de la structuration de la FFSA et des différents rôles qu'il est possible d'y occuper : le recueil des envies passe donc nécessairement par un **premier temps de pédagogie pour expliquer les différentes formes d'engagement possible**, puis d'explication du parcours proposé à l'Académie. **Une méthode d'entretien, souple, et des outils pédagogiques** (cartes « rôles » pour expliciter les différents rôles à l'Académie), appuient ces échanges. La pertinence de cette méthode reste à être expérimentée auprès de publics peu mobilisés pour le moment, tels que des sportifs non-verbaux.

5 - Les sportifs déjà engagés dans la FFSA ont un rôle clé pour embarquer d'autres sportifs dans la démarche Académie : leurs témoignages et rencontres, notamment à l'occasion des stages « Ma Fédé Ma Place », inspirent des sportifs à les imiter, nourrissent leur motivation et leur confiance pour s'engager à leur tour.

² Comité Consultatif des Sportifs

6 – L’implication de certaines catégories de sportifs au sein de l’Académie paraît nécessiter des modalités de repérage voire d’accompagnement spécifiques : peu de sportifs de haut-niveau et de jeunes sont repérés et aujourd’hui en parcours à l’Académie, et l’on note une **moindre présence de femmes**. Les jeunes et les sportifs de haut-niveau semblent en effet **prioriser la pratique sportive**, raison similaire à celle qui explique les difficultés de mobilisation rencontrées par l’Académie à l’occasion d’évènements d’aller-vers lors de championnats sportifs. En outre, **l’intérêt pour l’engagement associatif paraît plus présent parmi des sportifs plus âgés**. Les freins liés à l’implication des femmes n’ont pas été identifiés dans le cadre de cette démarche, ils rejoignent sans doute dans une certaine mesure ceux expliquant la moindre présence des femmes au sein de la FFSA – enjeu que relève le plan de féminisation de la Fédération.

7 – La mobilisation des différentes instances de la FFSA pour relayer la proposition de l’Académie auprès des sportifs est une stratégie payante pour repérer des sportifs souhaitant s’engager à la FFSA. Ceci souligne en outre l’implication croissante des CDSA, ligues et clubs dans la démarche Académie.

8 - Les élus et professionnels sont aujourd’hui convaincus de la pertinence de la démarche portée par l’Académie ; cependant, certains d’entre-eux considèrent qu’elle s’adresse à des sportifs détenant déjà de bonnes compétences, sans difficulté majeure. Leur conception du projet porté par l’Académie, en les amenant à orienter vers l’Académie des sportifs déjà compétents, risque de **limiter la portée du dispositif**.

Pendant le parcours à l’Académie

9 - Les formations et stages en immersion collective constituent des leviers à l’engagement des sportifs, en agissant autant auprès des sportifs que des élus et professionnels : d’une part, ils parviennent à **renforcer la confiance des sportifs** dans leur capacité à assumer les mêmes rôles que leurs voisins élus / professionnels. D’autre part, ils contribuent à faire **évoluer les représentations des professionnels et des élus sur les compétences des sportifs**. Plus largement, **les rencontres des élus et professionnels avec des sportifs engagés** représente un levier majeur pour faire **évoluer leurs représentations sur les compétences des sportifs et embarquer élus et professionnels dans le projet porté par l’Académie**.

10 - La continuité pédagogique entre la formation et les mises en pratiques constitue un facteur clef de l’évolution des compétences des sportifs, et sécurise une prise de rôle effective. Elle peut être favorisée par plusieurs biais : le tutorat, le suivi post-formation, ainsi que la présence des professionnels aux formations destinées aux sportifs. **L’association étroite des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de l’Académie favorise donc un accompagnement individuel adapté et favorable à la montée en compétences.**

11 - L’évaluation des compétences transversales des sportifs nécessite des outils adaptés, conçus avec eux, et employés avec eux. L’implication des sportifs à la conception de l’outil d’évaluation des compétences, via une phase de test puis d’ajustement du questionnaire compétences, a permis de

concevoir un questionnaire et une méthode adaptés (réalisation avec l'appui d'un professionnel, usage des cartes compétences...), favorisant leur compréhension.

12 – L'Académie favorise le développement global des compétences des sportifs, grâce aux formations, à l'accompagnement individuel et aux expériences de mise en pratique. Les compétences cognitives et sociales sont les plus appropriées. L'acquisition de **celles qui sont plus éloignées des expériences concrètes** des sportifs, à l'instar de certaines compétences organisationnelle, apparaît **à renforcer par davantage de mise en pratique.**

Évolution de la place des sportifs au sein de la FFSA

13 - On note une progression de la place des sportifs au sein de la FFSA, favorisée par l'évolution croissante des pratiques des élus et des professionnels ainsi que l'adaptation des cadres et des normes des instances fédérales. En effet, pour changer la place des sportifs au sein de la FFSA, il apparaît nécessaire d'impulser un changement systémique auprès de chaque partie prenante de la Fédération : il s'agit de faire évoluer les représentations et pratiques des sportifs, élus et professionnels, de faire évoluer les cadres et normes de la Fédération, etc. Malgré le temps et les efforts nécessaires à accorder pour **dépasser une implication se limitant à des rôles consultatifs et organisationnels**, on constate que différents sportifs ont pu être impliqués dans des **rôles décisionnels** (par exemple Christophe Lorguilloux, élu fédéral ; Ladislav Lapelleterie, médiateur de projet à la FFSA, etc.).

14 - La plus-value de l'Académie est désormais reconnue par l'ensemble des parties prenantes de la FFSA, dont les élus et professionnels qui apparaissaient initialement distants. S'étant appropriés les orientations et principes de l'Académie, **ils identifient l'Académie comme une ressource pour s'adapter et favoriser la participation des sportifs**, et expriment des besoins d'appui et d'outillage. Cependant, ils ne **se perçoivent pas toujours comme contributeurs directs** de cette démarche.

Extension territoriale de l'Académie

15 - L'appui ponctuel de l'Académie aux clubs, CDSA ou ligues sur des territoires hors-Académie favorise l'adhésion future des Régions et contribue à l'extension territoriale de l'Académie. Ces actions constituent en effet pour l'Académie l'occasion de démontrer ce qu'elle peut apporter – outils, méthodes... -, et donc de faire la preuve de sa pertinence.

Partie 1 : Les motivations du projet

Des besoins encore largement insatisfaits

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) porte une mission singulière : permettre à toute personne en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), quelle que soit sa capacité, de pratiquer le sport de son choix dans un environnement garantissant plaisir, performance, sécurité et citoyenneté. Forte de 65 000 licenciés répartis dans 1 300 associations affiliées, la FFSA est une fédération sportive au sens institutionnel du terme. Cependant ce n'est pas une fédération comme les autres : par les publics qu'elle accompagne et les objectifs qu'elle poursuit, c'est un acteur du sport au premier plan des questions d'inclusion, d'égalité (des droits et des chances), de citoyenneté et du vivre-ensemble.

Le Sport Adapté s'inscrit dans une dynamique de société inclusive, telle que la promeut la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi rappelle que la participation à la vie sociale – incluant l'accès au sport, à la culture et aux loisirs – est un droit reconnu à toute personne, indissociable de l'exercice de la citoyenneté et de la dignité. Or, dans la réalité, de nombreux besoins restent insatisfaits :

- **Les personnes en situation de handicap mental ou psychique disposent d'offres de pratique sportive, mais celles-ci sont souvent limitées dans leur finalité** : elles privilégient l'accès à l'activité et l'épanouissement par le sport, sans toujours favoriser pleinement l'autodétermination, la prise de responsabilités ou l'accès à la vie associative et citoyenne. Toutefois, la pratique du sport a des effets bénéfiques sur des compétences non seulement sportives, mais aussi sur des compétences transférables³. En cela, elle peut constituer un levier d'émancipation et d'insertion sociale.
- **Les structures associatives, sportives, mais aussi culturelles, sociales... manquent encore d'outils et de méthodes** pour permettre aux personnes concernées de sortir du rôle de bénéficiaires et devenir actrices de leur parcours⁴.
- **De nombreux sportifs ont exprimé le souhait de s'investir autrement dans la vie associative de la FFSA, au-delà de la pratique sportive**. C'est dans ce contexte qu'ont émergé les « ambassadeurs », d'abord en Occitanie – avec le premier sportif ambassadeur – puis en Bretagne, où se sont également développés des accompagnements spécifiques pour appuyer cet engagement.

Ces manques traduisent un besoin de transformation : passer d'une logique d'accès au sport à une logique de **pouvoir d'agir par le sport**.

Des acquis existants au sein de la FFSA, mais à renforcer

³ Évaluation de l'impact social du Sport Adapté, FFSA, réalisée par Ellyx ([lien](#))

⁴ La participation des personnes concernées dans le social et le médico-social, mars 2023, Marcel Jaeger ([lien](#))

Depuis plusieurs années, la FFSA s'est engagée dans une démarche d'innovation pour mesurer et renforcer l'impact du Sport Adapté. Une **évaluation d'impact social**⁵ conduite par la fédération en 2021 a montré que la pratique sportive ne produit pas seulement des bénéfices physiques ou techniques, par exemple :

- **elle transforme le rapport à soi** (confiance, sentiment de légitimité, valorisation des capacités),
- **elle favorise la création de liens sociaux** (amitiés, compétences relationnelles, intégration dans des collectifs),
- **elle agit sur l'environnement**, en modifiant le regard des encadrants, des clubs et même des familles sur les personnes en situation de handicap, voire en modifiant leurs pratiques.

Ces résultats ont mis en évidence un effet majeur : la pratique sportive contribue au développement de l'autonomie et de l'autodétermination des sportifs, avec des compétences transférables dans la vie quotidienne et citoyenne. Ils ont également souligné que ces effets positifs pouvaient être renforcés s'ils étaient accompagnés.

Forte de ces enseignements, la FFSA a intégré dans **son projet fédéral 2022–2025** un axe stratégique dédié au développement de l'engagement et des responsabilités des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou avec TSA dans la vie associative⁶. Tel est son objectif : soutenir la participation des sportifs en adaptant les différents cadres, instances et espaces au sein de la Fédération. Le but visé est d'aménager les normes institutionnelles et les cadres de la FFSA de sorte qu'ils facilitent l'engagement des sportifs qui souhaitent y occuper un rôle, que ce soit en tant qu'arbitre, officiel, décideur au sein d'instances de gouvernance... au même titre que tout citoyen.

Parallèlement, plusieurs initiatives locales ou nationales sont venues constituer un socle d'expérimentation :

- le **CNASEP** (2014) et les **Pôles d'Excellence Régionaux et de Formation (PERF)**, qui proposent un accompagnement socio-professionnel adapté aux sportifs de haut niveau, centrés sur la performance (ne traite pas directement de la citoyenneté) ;
- la **campagne de subventions de l'Agence Nationale du Sport** et gérée par la FFSA pour contribuer au financement d'actions entrant dans le cadre de son Projet Sportif Fédéral (PSF), qui a permis de financer chaque année des centaines d'actions favorisant l'engagement associatif et citoyen des sportifs ;
- des expérimentations territoriales, comme, en 2022, la méthode de conception du **Projet Territorial Sport Adapté de Bretagne** (PTSA), qui a favorisé l'implication des conseils consultatifs de sportifs départementaux dans la conception du projet et les a amenés à donner leur avis. Cette initiative, couplée à d'autres comme la formation Femmes et Sport, a permis d'entendre la volonté des sportifs de participer davantage, au-delà de la consultation qui préexistait dans les conseils consultatifs. Un axe consacré à l'engagement des sportifs a par

⁵ Cf évaluation de l'impact social 2021 déjà citée

⁶ Axe 2 du projet fédéral de la FFSA sur la période 2022-2025 (consultable [ici](#))

conséquent été consacré à cet aspect dans le PTSA de Bretagne, impulsant plusieurs actions pour la favoriser, à l'instar des formations ambassadeurs.

Ces expériences ont montré tout le potentiel d'une dynamique de participation, mais elles restent dispersées, hétérogènes, peu visibles et parfois limitées dans leur portée. Elles appellent une structuration nationale pour démultiplier leurs effets.

Les objectifs de l'Académie du Sport Adapté

C'est dans ce contexte qu'a émergé l'Académie du Sport Adapté. Le dispositif répond à un triple constat :

1. Les initiatives existantes, bien que riches, ne suffisent pas à structurer un parcours durable de développement de compétences et d'engagement pour les personnes concernées.
2. Les sportifs en situation de handicap ont besoin d'espaces identifiés et d'accompagnement pour développer leurs compétences et devenir à même d'exercer pleinement leur citoyenneté, à l'aide de méthodes et d'outils pédagogiques adaptés.
3. Pour favoriser la participation des sportifs à la FFSA, il faut adapter les différents cadres, normes et instances de la FFSA. Leur participation nécessite par conséquent l'adaptation d'outils, de méthodes, mais aussi de pratiques de la part des acteurs les entourant au quotidien (techniciens, élus, bénévoles, etc.) et de normes institutionnelles.

L'Académie du Sport Adapté a alors été conçue pour :

- **Développer les postures et compétences des sportifs** : permettre aux sportifs de développer leurs compétences pour être en mesure de participer à la FFSA aux mêmes rôles que tout citoyen, renforcer leur autodétermination.
- **Structurer et outiller** : proposer des méthodes, des outils et des espaces de formation aux sportifs comme à l'ensemble des acteurs les entourant au quotidien pour soutenir l'acquisition de compétences des sportifs, et favoriser leur participation au sein de la FFSA.
- **Diffuser et valoriser** : diffuser en interne de la FFSA, voire également en externe, les outils et méthodes ayant fait leur preuve au sein de la FFSA ; donner envie à d'autres acteurs internes et externes de s'engager dans la dynamique de participation – ce qui contribue dans le même mouvement à valoriser les sportifs et leurs compétences, et peut renforcer leur confiance en eux-mêmes.

Ainsi pensée, l'Académie du Sport Adapté vise non seulement à transformer la vie associative de la FFSA, mais aussi à générer un impact au-delà du champ sportif, en nourrissant une vision sociétale où les personnes en situation de handicap participent à une vie collective où elles ont toute leur place, dans un environnement qui s'adapte à eux.

Partie 2 : La méthode de mise en œuvre

La mise en place par l'Académie du Sport Adapté s'est appuyée sur une démarche méthodologique progressive, associant identification des besoins, suivi et ajustements au fil de l'eau, et évaluation de l'impact du projet. Cette approche a pour vocation de garantir une cohérence entre l'ambition initiale de l'Académie, les attentes et envies des sportifs, et le développement du dispositif.

Identifier les besoins des différentes parties prenantes de la FFSA

La conception de l'Académie du Sport Adapté s'est appuyée sur un premier état des lieux des pratiques de la participation au sein de Fédération, conduit entre septembre et décembre 2023. Cette étape a permis d'identifier les actions existantes, les ressources, mais aussi de repérer les attentes et besoins des sportifs, professionnels et élus pour adhérer à l'Académie.

Il s'est appuyé sur plusieurs sources et modalités de recueil :

- **Analyse documentaire** : exploitation de données théoriques, statistiques, législatives et de documents internes pour situer les pratiques de participation existantes.
- **Enquêtes de terrain** :
 - Entretiens et questionnaires auprès de 3 sportifs, 2 conseillers techniques, 1 élu et 24 conseillers techniques fédéraux (CTF).
 - Observations participantes lors de 3 conseils consultatifs, d'un stage paralympique et d'une formation « Attestation de Qualification en Sport Adapté » (AQSA).
- **Participation à des temps de sensibilisation** : bilan et formation des ambassadeurs, séminaire des présidents de ligues et comités.
- **Rencontre d'acteurs inspirants** : notamment autour de l'autodétermination avec APV35.
- **Échanges individuels avec les professionnels de la Fédération** : à l'occasion de la campagne PSF de 2023, permettant d'identifier et capitaliser les pratiques existantes pour favoriser la participation des sportifs, et de recenser leurs besoins.

Cette étape a souligné une diversité de besoins, entre autres :

- **Favoriser la prise de confiance** des sportifs en leurs propres compétences afin qu'ils s'engagent dans un parcours Académie et occupent un rôle dans la Fédération
- **Identifier des solutions** pour lever les freins périphériques contraignant l'engagement des sportifs dans un parcours Académie et dans la FFSA, notamment le frein de la mobilité
- **Trouver des leviers d'adaptation des formations** de l'Académie et des cadres d'engagement proposés par la FFSA qui permettent à tout sportif, quelles que soient ses capacités, de s'engager dans la Fédération : outils de communication, pédagogie adaptée, etc.

- **Appuyer les professionnels** accompagnant les sportifs académiciens ⁷en méthodes, outils... pour faciliter la faisabilité de l'accompagnement, qui s'ajoute à des emplois du temps déjà chargés par la pratique sportive.
- **Valoriser et capitaliser sur les pratiques professionnelles existantes** favorisant la participation : les constituer en ressources, et les diffuser auprès des techniciens. Les pratiques étaient jusqu'ici peu formalisées, invisibilisées, et peu connues.

Une attention particulière a été portée à la voix des sportifs. Cette attention se lit d'abord dans l'histoire de l'Académie, dont l'origine trouve sa source dans les demandes de sportifs désireux de renforcer leur participation au sein de la FFSA.

Une fois l'Académie créée, une première étape de recueil des attentes et envies d'engagement des sportifs a été initiée. L'Académie est allée à leur rencontre à l'occasion de différents contextes et événements (stands, dispositifs de « porteurs de parole », championnats sportifs, etc.). Ces échanges ont permis d'identifier les principales envies et rôles dans lesquels ils souhaitaient s'engager, ce qui a ensuite permis à l'Académie d'orienter ses actions et de prioriser ses chantiers de développement. C'est ainsi, par exemple, qu'ont été priorités l'organisation de formations ambassadeurs (de nombreuses demandes avaient été recensées), et de stages « Ma Fédé, Ma Place », pour favoriser la découverte des différents rôles de la FFSA.

Dans le process d'intégration établi par l'Académie, chaque sportif formulant une demande d'engagement bénéficie par ailleurs d'un entretien individuel. Ces entretiens s'appuient sur une méthode d'entretien et des outils pensés par l'Académie pour faciliter les échanges (en l'occurrence, des « cartes rôles » illustrant les différentes formes d'engagement à la FFSA). Les entretiens permettent une adéquation entre les envies et besoins des sportifs et les propositions de l'Académie. Ils permettent également d'identifier au fur et à mesure les rôles qui attirent le plus les sportifs.

⁷ Afin de distinguer les sportifs suivis par l'Académie du Sport Adapté dans un parcours de montée en compétences des autres sportifs, notamment ceux qui ont partagé leur envie d'engagement à l'Académie mais qui n'ont pas bénéficié d'accompagnement de sa part, nous nommons les premiers des « Académiciens ».

Une conception progressive et itérative de l'Académie

La conception de l'Académie a constitué une démarche progressive et itérative. Elle s'est principalement appuyée sur les observations terrains de l'équipe et le renseignement du protocole d'expérimentation.

Ces éléments ont permis de vérifier la pertinence des actions engagées, de garantir leur cohérence avec l'ambition initiale de l'Académie, d'apporter les ajustements nécessaires, d'identifier les freins rencontrés et les leviers à la participation des sportifs.

Le protocole d'expérimentation avait pour visée de faciliter la prise de recul et les apprentissages concernant 5 défis stratégiques. Il s'agit de 5 objectifs qui, s'ils étaient atteints, signalerait le bon fonctionnement de l'Académie. A ces objectifs s'opposent plusieurs freins, qui nécessitent d'innover et d'expérimenter pour les dépasser :

- **Identifier et sonder les envies des sportifs**, malgré la méconnaissance des opportunités d'engagement, la faible reconnaissance du club comme lieu de développement de compétences et les difficultés que peuvent rencontrer certains sportifs dans l'expression de leurs attentes et envies.
- **Construire et mettre en œuvre des parcours adaptés**, en tenant compte de la diversité des situations personnelles et des besoins pédagogiques spécifiques, qui nécessitent des approches sur mesure.
- **Évaluer et rendre compte des évolutions des sportifs**, malgré les difficultés d'expression de certains sportifs, l'absence de méthode universelle pour apprécier leurs compétences et la nécessité d'une observation qualitative fine de l'évolution de chacun.
- **Impliquer et engager les acteurs entourant les sportifs** (proches, dirigeants, encadrants), afin de faire évoluer leurs pratiques de sorte qu'elles soutiennent la participation des sportifs à tout niveau et qu'elles deviennent des relais des actions de l'Académie.
- **Apprécier et valoriser les dynamiques d'engagement incluant l'ensemble des acteurs** (sportifs, professionnels, élus...) ; malgré la priorité accordée à la pratique sportive par la plupart des instances de la fédération, et la prise de conscience encore émergente de la nécessité d'adapter l'ensemble des pratiques et cadres de la FFSA pour favoriser la participation des sportifs.

Pour nourrir ce protocole, un outil de suivi a été élaboré et renseigné par les professionnels de l'Académie au fil de l'eau. Les données collectées faisaient l'objet d'analyses tous les 3 à 4 mois, donnant lieu à des points de discussion avec l'équipe nationale. Ces points étaient l'occasion de croiser les résultats quantitatifs avec leurs observations qualitatives. Ces échanges permettaient de faire le point sur les avancées concernant les défis à relever, d'identifier les priorités stratégiques et pistes d'amélioration pour la suite.

Évaluer le projet

L'évaluation du projet a reposé sur deux volets complémentaires, le protocole d'expérimentation et la mesure d'impact. Le protocole (cf annexe 3) a permis un suivi régulier et une analyse croisée des données quantitatives et observations qualitatives, dans une logique d'amélioration continue.

La mesure d'impact, quant à elle, se concentrait sur la participation et l'engagement des sportifs dans la vie associative. Elle avait pour objectif :

- **D'objectiver les impacts** produits auprès des différentes parties prenantes,
- **D'identifier les points de force** de l'Académie du Sport Adapté, et ses points d'amélioration,
- **De soutenir la démarche d'expérimentation** en faisant le lien avec les hypothèses testées, consignées dans le protocole d'expérimentation,
- **De nourrir les réflexions stratégiques sur l'amélioration de l'Académie** et l'ajuster de manière itérative sur les 3 années d'expérimentation pour renforcer les impacts.

La question évaluative posée était : « ***Dans quelle mesure l'Académie du Sport Adapté favorise-t-elle la participation, notamment la prise de responsabilités et l'engagement volontaire des sportifs dans la vie associative ?*** ». Une attention particulière a été accordée aux effets de la participation sur l'épanouissement personnel des sportifs.

Pour répondre à ces interrogations, plusieurs effets ont été évalués auprès de 3 parties prenantes distinctes :

- Pour les sportifs de l'Académie :
 - Des sportifs qui prennent confiance en eux et leurs capacités,
 - Des sportifs qui participent à l'élaboration des règlements, outils de formation outils de communications, élaboration de décisions...
 - Des sportifs plus présents dans les rôles d'élus, de représentants dans les Comités Directeurs,
 - Des sportifs qui participent plus à la vie associative,
 - Des sportifs épanouis dans la vie associative de la FFSA.
- Pour les Comités directeurs (élus) :
 - Des Comités directeurs qui acceptent et reconnaissent les compétences des sportifs,
 - Des instances de direction et de représentation qui mettent en place des outils et méthodes pour intégrer des sportifs,

- Pour les techniciens du sport adapté (CTF, CTN, éducateurs encadrants présents dans les instances locales et nationales...) :
 - Des techniciens Sport Adapté qui conçoivent et mettent en œuvre des projets avec les sportifs, pour les sportifs
 - Des techniciens Sport Adapté qui reconnaissent le rôle de l'Académie dans le développement des compétences des sportifs

Ces effets ont été ajustés chemin faisant, en fonction de la capacité à opérationnaliser la collecte de données (référentiel initial en annexe 3).

La collecte a mobilisé de façon transversale méthodes quantitatives et qualitatives :

- **Un fichier de recueil des données**, qui compile les informations relatives à tous les sportifs qui font une demande d'accompagnement, qu'ils entrent ou non dans l'Académie ensuite. Les sportifs rentrent dans l'Académie à partir du moment où ils participent à une formation ou une action portée par l'Académie.
- **Un questionnaire de suivi des compétences** (ou « bilan de compétences ») pour les sportifs accompagnés par l'Académie depuis 3 à 6 mois, rempli en autonomie ou avec l'aide d'un professionnel
- **Des focus group** :
 - **sur la participation aux conseils consultatifs**, pour les sportifs membres de conseils participatifs depuis plus de 3 mois et également accompagnés par l'Académie depuis plus de 3 mois.
 - **sur la participation aux comités directeurs**, pour les sportifs membres d'un comité directeur depuis plus de 3 mois.

Synthèse de la première partie

La méthode mise en œuvre a permis de répondre aux enjeux d'identification des besoins des différentes parties prenantes, de conception du dispositif et d'évaluation de l'expérimentation dans une logique d'ajustement continu. Si les résultats sont parfois encore partiels, ils fournissent des enseignements solides pour consolider et renforcer l'Académie du Sport Adapté, dans l'objectif de favoriser l'autodétermination des sportifs et leur participation à la FFSA.

Partie 3 : Les résultats

Description de l'Académie du Sport Adapté

L'Académie du Sport Adapté vise à favoriser la participation et l'engagement des sportifs dans la vie associative en agissant à deux niveaux complémentaires :

- en accompagnant les sportifs au développement de leurs compétences, pour qu'ils soient en mesure d'occuper différents rôles au sein de la FFSA,
- en appuyant et accompagnant les différents acteurs entourant les sportifs à la FFSA, afin qu'ils adaptent leurs pratiques, méthodes, outils... pour favoriser la participation des sportifs.

L'Académie repose sur une organisation à deux échelles, nationale et régionale, qui dialoguent et se nourrissent mutuellement :

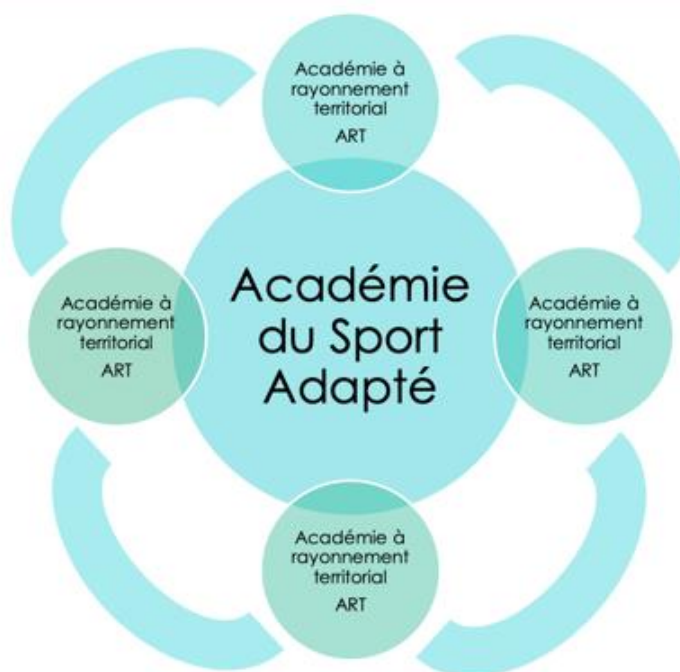
- **Échelle Nationale** : une équipe dédiée pilote la stratégie et accompagne les Académies Régionales. Elles développent, à destination des Académies Régionales, des formations adaptées, des outils et des méthodes d'animation favorisant l'engagement des sportifs. Lorsque ces éléments ont été pensés à l'échelle régionale, elle les capitalise pour appuyer d'autres territoires. En effet, l'Académie Nationale, en tant que "centre de ressources", joue un rôle d'accompagnement et d'outillage auprès des territoires souhaitant déployer une Académie Régionale. Elle anime par ailleurs le collectif des professionnels des Académies Régionales et assure la communication auprès des différents acteurs de la FFSA (professionnels, élus, bénévoles).
- **Échelle Régionale** : des équipes académiques régionales soutiennent directement la participation des sportifs dans les clubs, comités départementaux, ligues, conseils consultatifs et comités directeurs, à toutes les échelles territoriales. Elles recensent les envies des sportifs et les besoins des différents acteurs, organisent des actions de formation et stages, outillent les clubs, CDSA, ligues et conseils consultatifs, et accompagnent les professionnels à développer leurs pratiques pour favoriser la participation effective des sportifs. Elles proposent également un accompagnement individuel aux sportifs : bilans de compétences, orientation vers des formations ou rôles adaptés à leurs envies, appui au développement de leurs compétences et suivi de leur évolution. Les Académies Régionales peuvent également concevoir des outils, méthodes d'animation et formations adaptées aux sportifs, qu'elles peuvent ensuite faire remonter à l'Académie Nationale pour que ces éléments soient capitalisés.

L'accompagnement des sportifs à l'Académie : Tout sportif peut devenir « académicien⁸ » dès lors qu'il participe à une action de l'Académie (stage, atelier, formation...). L'entrée dans le dispositif passe par un temps d'échange permettant de cerner ses envies d'engagement et d'identifier les formations les

⁸ Le terme académicien est mobilisé dans notre rapport pour définir les sportifs accompagnés par l'Académie du Sport Adapté. Il ne s'agit pas d'un terme habituel pour l'équipe de la FFSA.

plus pertinentes par rapport à son projet et à ses compétences à son entrée. L'Académie propose ensuite un accompagnement individualisé, allant de la découverte de rôles associatifs au tutorat dans la prise de fonction, à la suite des formations.

Création d'une académie nationale animant le réseau des académies à rayonnement territorial



Description de la réception du projet

L'analyse de la réception de l'Académie du Sport Adapté sur ses trois années d'expérimentation révèle une trajectoire d'appropriation progressive par l'ensemble des parties prenantes. Une exception existe pour certains sportifs qui avaient déjà fait remonter leur envie de contribuer davantage à la fédération, avant même la création de l'Académie. L'étude de cette appropriation, bien qu'hétérogène selon les acteurs, met en lumière les facteurs d'adhésion au dispositif tout en identifiant des défis et leviers d'amélioration pour la suite.

A) Les sportifs : un accueil spontanément enthousiaste, en réponse à une demande de participation préalable

Les sportifs rencontrés par l'Académie ont réservé un accueil très positif à ce nouveau dispositif. Cet enthousiasme se traduit par exemple dans la volonté de certains sportifs de suivre différentes formations proposées par l'Académie, afin d'être en mesure d'occuper différents rôles dans la fédération. Cela s'explique notamment par les origines de l'Académie : le dispositif a été créé à la

demande de sportifs qui souhaitent davantage participer au sein de la FFSA, et cela à différents rôles pas nécessairement liés à la seule pratique sportive.

Cet accueil s'explique également par ce que l'Académie peut apporter aux sportifs, notamment la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences et capacités. Il leur permet également de créer du lien social, de rencontrer de nouvelles personnes et d'élargir leur horizon. Enfin, la contribution à certains rôles au sein de la FFSA peut générer un sentiment d'utilité. La pair-aidance semble également constituer un facteur d'adhésion puissant : les sportifs paraissent d'autant plus adhérer qu'ils connaissent des pairs « académiciens » ou ont écouté le témoignage de certains d'entre eux sur le rôle qu'ils occupent, ce que l'Académie leur a apporté.

Le principal défi concerne désormais l'élargissement du dispositif à l'ensemble des sportifs le souhaitant, quelles que soient leurs capacités. Les sportifs non verbaux, par exemple, ne sont pas encore touchés par le dispositif actuel.

B) Les techniciens (CTF) : des premières interrogations qui ont cédé la place à une sollicitation de plus en plus active de l'Académie

La création de l'Académie a d'abord suscité quelques interrogations de la part des techniciens, et cela pour plusieurs raisons :

- La charge de travail supplémentaire due à l'accompagnement sur les compétences et à l'occupation d'un rôle à la FFSA.
- La priorisation de la pratique sportive (en lien avec l'identité de fédération sportive de la FFSA) sur l'accompagnement des sportifs dans le développement de leurs compétences et l'occupation d'un rôle.
- L'évolution de la posture d'accompagnement et des pratiques impliquée par l'accompagnement d'académiciens (les missions des CTF sont d'abord liées à la pratique sportive)
- L'existence préalable, dans certains territoires, d'actions s'attachant à favoriser la participation des sportifs – la nouveauté de l'Académie et son intérêt n'étaient alors pas perçus.

Il a par conséquent été d'abord nécessaire d'aller vers les professionnels pour présenter l'Académie, partager le projet et sa place dans la fédération, souligner sa plus-value et notamment ce qu'elle pouvait leur apporter dans leurs pratiques. Cette présentation s'est réalisée au travers de campagnes de communication, de séances de présentations de l'Académie en régions, d'échanges individuels, notamment à l'occasion des campagnes PSF. Là aussi, les rencontres avec des académiciens engagés dans la FFSA a favorisé l'adhésion au dispositif. Elles démontraient la faisabilité du projet et permettaient de comprendre ce que l'Académie peut apporter aux sportifs. Enfin, l'appropriation du

dispositif a été favorisé par l'appui qu'a apporté l'Académie à certains professionnels à l'occasion de la mise en place d'actions ponctuelles, d'échanges avec des CTF intéressés, etc.

La réception actuelle par les professionnels témoigne d'une évolution positive : les territoires sollicitent désormais spontanément l'Académie pour mettre en place des actions et de plus en plus souhaitent intégrer l'Académie. Les régions Grand-Est, Ile de France, Occitanie et PACA ont fait part de leur souhait de rejoindre l'Académie lors de l'AMI 2025. Les professionnels partagent des attentes concrètes à l'égard de l'Académie concernant la création d'outils et de supports.

Deux axes d'amélioration se dessinent pour consolider cette appropriation :

- **La diffusion d'une culture de partage d'outils et de bonnes pratiques** parmi tous les techniciens des régions appartenant à l'Académie : si certains professionnels partagent spontanément leurs outils et supports pour que l'Académie les capitalise et les valorise, la plupart n'ont pas encore cet automatisme et adopte plutôt une posture de « demande » envers celle-ci.
- **L'évolution de la représentation des « sportifs » à qui s'adresse l'Académie** : à l'instar de certains élus, des techniciens ont tendance à considérer que l'Académie se destine à des sportifs rencontrant peu de difficultés et ayant déjà des compétences bien établies. Cette représentation limite la portée du dispositif : elle porte certains territoires à mobiliser régulièrement les mêmes sportifs, et limite le champ des possibles pour certains sportifs qui souhaiteraient s'engager à la FFSA. En outre, cette représentation ne correspond pas à la philosophie d'un dispositif qui entend favoriser la participation de tous et toutes quelles que soient leurs capacités.

C) Les élus : d'une distance à un engagement territorial de plus en plus marqué

Malgré la volonté politique claire des élus en faveur de la participation des sportifs à la FFSA, volonté portée par l'axe 2 du projet fédéral, la plupart est d'abord apparue assez distancée à l'égard de l'incarnation de cette orientation stratégique dans l'Académie du Sport Adapté.

Cette distance a pu trouver ses origines dans :

- **La priorisation de la pratique sportive comme mission première fédérale**, dans un contexte où accéder à des créneaux de salles ou terrains se complexifie,
- **Des questionnements sur la capacité des sportifs à occuper l'ensemble des rôles de la FFSA**, notamment les fonctions de gouvernance,
- **Des représentations à faire évoluer concernant les capacités des sportifs** à investir certaines responsabilités.

Là aussi, il a été important pour l'Académie d'aller vers les élus afin de présenter l'Académie et sa plus-value. Les rencontres avec des sportifs engagés, notamment à des rôles de gouvernance, ont constitué un levier d'adhésion.

L'appropriation progressive du dispositif par les élus se lit dans les demandes spontanées de nouveaux territoires à rejoindre le dispositif, demandes portées par la volonté politique de leurs représentants. Cette évolution témoigne d'une meilleure compréhension de l'intérêt stratégique de l'Académie et de sa plus-value.

Trois principaux enjeux persistent désormais pour consolider cette adhésion :

- **L'évolution de la représentation des sportifs ciblés par l'Académie** (à l'instar des techniciens),
- **Une prise en compte renforcée de l'enjeu d'adapter les cadres et normes institutionnelles** pour favoriser la participation des sportifs : certains élus paraissent plus enclins à considérer que les difficultés de participation des sportifs sont davantage dues à leurs compétences plutôt qu'à l'inadaptation de leur environnement,
- **L'évolution de la représentation des compétences des sportifs et de leur capacité à occuper l'ensemble des rôles de la FFSA** : certains élus paraissent encore interroger la capacité des sportifs à acquérir les compétences nécessaires à la tenue de certains rôles.

D) Les aidants et familles : un accueil a priori positif

La réception des aidants et familles est pour l'instant mal connue, peu d'actions ayant été dirigées vers cette cible durant la phase expérimentale. Les premiers retours sont cependant positifs : les aidants expriment leur satisfaction en observant l'épanouissement de leurs proches engagés dans l'Académie.

E) Synthèse

La réception de l'Académie du Sport Adapté illustre une dynamique normale d'appropriation d'une innovation sociale : aux premières interrogations et distances des élus et techniciens ont succédé l'adhésion, favorisée par la compréhension du dispositif et de sa plus-value. Cette évolution positive, ajoutée à l'accueil spontanément positif des sportifs, semble gager de sa pertinence.

L'étude de la dynamique de réception a révélé plusieurs défis : l'évolution des représentations des compétences des sportifs par les techniciens et élus, la prise en compte accrue des enjeux d'adaptation des cadres et des normes institutionnelles, le partage d'une culture de contribution collective aux outils et supports de l'Académie parmi les professionnels.

Pour faire face à ces défis, 3 leviers apparaissent pour consolider l'appropriation de l'Académie du Sport Adapté par tous, inspirés des travaux de Rosanvallon⁹ :

- La **confiance**, qui se gagne par les actes et donc la qualité des actions engagées par l'Académie. Elle nécessite du temps, parfois des garants (partenaires scientifiques par exemple).
- L'**autorité**, moins entendue comme un pouvoir « autoritaire », que comme le partage que l'on va dans la bonne direction, que l'on est dans le sens de l'histoire. En ce sens, il semble essentiel d'affirmer le caractère légal (loi de 2005) et éthique de la participation des sportifs.
- La **légitimité**, qui passe notamment par l'expression par les sportifs de leurs souhaits et aspirations en la matière, et la compréhension par tous du lien entre participation et émancipation.

Modèle économique de l'Académie du Sport Adapté

Le modèle économique actuel de l'Académie du Sport Adapté repose sur une création de valeurs avant tout sociale, sociétale et démocratique. En insistant sur la pleine participation des sportifs en situation de handicap, sur les évolutions à intégrer pour favoriser cette participation, l'Académie du Sport Adapté est avant tout génératrice de pouvoir d'agir, de réalisation de soi et d'émancipation.

Pour produire cette valeur, elle s'appuie sur une Académie Nationale, qui agit comme centre de ressources (coordination de projet, ingénierie de formation, organisation d'événements nationaux, capitalisation et diffusion notamment) et des Académies Régionales, qui ont pour mission principale d'accompagner les sportifs et de mettre en œuvre l'ensemble des actions utiles à cette mission : détection, écoute des besoins, actions de sensibilisation et de formation, accompagnements individuels et collectifs, ingénierie de projet notamment.

Ces actions, couplées aux financements spécifiques d'actions en faveur de la participation des sportifs conduites dans les clubs et instances de la FFSA, sont montées en puissance progressivement, pour représenter un budget annuel de l'ordre de 400.000 € par an. Ces éléments intègrent :

- des salaires et frais directs des académies (50% du budget),
- des aides aux territoires, en soutien aux actions réalisées sur les sujets de l'Académie (35% du budget)
- le solde comprend les frais de siège de la FFSA, ainsi que l'appui à l'expérimentation et à la mesure d'impact social conduite par l'agence Ellyx (15%).

A ce jour, l'Académie du Sport Adapté est essentiellement financée par deux partenaires intéressés par la démarche d'expérimentation :

- La Fondation FDJ, en principal partenaire (62%)
- La CNSA avec un soutien dégressif (15%),
- Le solde correspond à des reprises de fonds dédiés, liés à une moindre dépense en année 1.

⁹ Les Institutions Invisibles, Pierre Rosanvallon, 2024

Les éléments de comptabilité sur l'année 2025 sont encore en attente, mais les éléments transmis à ce stade mettent en évidence qu'après un décalage au démarrage du projet, amenant une consommation de dépenses moins élevée qu'attendue, la mise en œuvre du programme s'est accélérée, laissant entrevoir une consommation intégrale de l'enveloppe sur la période 2023-2025.

Évaluation de l'Académie du Sport Adapté

1) Développer les postures et compétences des sportifs en situation de handicap mental, psychique, et/ou avec autisme

A) Aller vers les sportifs, identifier leurs attentes et envies

L'un des axes centraux de l'Académie du Sport Adapté a consisté à aller vers les sportifs afin de leur faire connaître le dispositif, de recueillir leurs premières attentes et envies d'engagement et ainsi d'identifier les besoins en formation prioritaires à développer. Cette démarche avait également pour visée de s'assurer de la diversité des profils de sportifs touchés par l'Académie, en allant vers des sportifs qui n'auraient peut-être pas spontanément fait remonter leur envie d'engagement.

Plusieurs modalités d'action ont été mises en œuvre pour aller vers les sportifs, combinant actions collectives, entretiens individuels et communication :

- **Stands d'information** : 21 stands ont été organisés lors d'événements locaux, de compétitions sportives, dont 3 à l'occasion d'un championnat sportif.
- **Actions « porteurs de parole »** : trois interventions réalisées auprès de sportifs, à partir de la phrase d'accroche « *Au sport adapté, on ne fait pas que du sport* » pour engager la discussion. 1 intervention « porteur de parole » a été organisée à l'occasion d'un championnat sportif.
- **Randonnée en Nouvelle-Aquitaine** : une sortie conviviale réunissant six sportifs et quatre professionnels encadrants, permettant d'échanger de manière informelle sur leurs envies d'engagement.
- **Rencontres de présentation de l'Académie** : interventions lors d'assemblées générales, séminaires ou réunions territoriales, parfois en visioconférence, afin de présenter l'Académie et d'identifier des sportifs intéressés.
- **Entretiens individuels** auprès de sportifs rencontrés à l'occasion de différentes actions de l'Académie ou participation à des événements
- **Campagne de communication pour présenter l'Académie**, relayée par les comités départementaux, ligues et clubs sur les réseaux sociaux. Des sportifs se sont directement rapprochés de l'Académie après en avoir pris connaissance.

Les échanges avec les sportifs à l’occasion de ces différentes actions ont été facilités par l’ingénierie pédagogique qui se développaient alors à l’Académie : méthodes d’animation adaptées (actions « porteurs de parole », etc), ou encore recours à des outils facilitant la communication. Par exemple, les « cartes rôles » conçues par l’Académie pour la formation de présentation de la FFSA et de ses différents rôles « Ma Fédé, Ma Place » ont été utilisés à cette occasion, ainsi que les cartes illustrées sur les compétences pensées originellement pour la réalisation des questionnaires de mesure d’impact auprès des sportifs¹⁰.

Au total, plus de 700 sportifs environ ont été touchés par ces actions collectives organisées pour aller vers les sportifs, dont plus de 500 sportifs lors d’événements sportifs. Les attentes et envies de sportifs supplémentaires ont également été recueillies à l’occasion d’entretiens individuels, notamment lors des entretiens systématiques organisées à la suite des stages « Ma Fédé, Ma Place ».

Les retours terrains ont permis d’observer des dynamiques différentes selon les types d’action mises en œuvre :

- **Une efficacité accrue des actions conviviales, participatives et dynamiques** : les activités informelles (randonnée, échanges de pair-à-pair, témoignages de sportifs déjà engagés, actions porteurs de parole...) se sont révélées particulièrement propices à l’expression des envies d’engagement. Le témoignage direct de sportifs déjà impliqués permet en outre d’inspirer et donner confiance aux sportifs pour s’engager dans un parcours Académie.
- **Une moindre pertinence du contexte compétitif** : les 4 actions¹¹ organisées à l’occasion de championnats sportifs se sont avérées peu adaptées, les sportifs étant mobilisés prioritairement sur leurs performances, peu disponibles pour évoquer d’autres sujets que leur pratique sportive. En revanche, des rencontres locales ou départementales où le sport tient une place plus « ludique » se prêtent davantage à ces échanges. Ces observations ont amené à réorienter les actions vers des événements où les sportifs étaient plus disponibles pour les échanges.
- **Des actions mixtes** (sportifs / professionnels / élus) **propices à l’engagement** : certaines actions ont favorisé les échanges entre plusieurs parties prenantes, notamment la randonnée ou les stages « Ma Fédé, Ma Place »¹². Ces échanges, couplés à la création d’une cohésion au sein d’un collectif mixte, a paru inspirer les sportifs et nourrir l’intérêt des sportifs pour des rôles au sein de l’Académie.

¹⁰ Voir dans le dossier « Annexes », à « Outils » le document « MIS - Cartes questionnaire compétences »

¹¹ Championnats pétanque, tennis de table, futsal et judo

¹² Les stages « Ma Fédé, Ma Place » sont des formations qui s’adressent à un public mixte : professionnels, élus, sportifs. Elles ont pour visée de présenter la FFSA, ses différentes instances, son fonctionnement, et les différents rôles que l’on peut y occuper. Il ne s’agit pas à proprement parler d’une action destinée à aller vers les sportifs, mais nous l’évoquons dans cette partie-ci en ce qu’elle permet de susciter des envies d’engagement, recueillies à la suite de la formation par des entretiens individuels.

Enfin, les rencontres ainsi suscitées avec les sportifs ont permis de prendre conscience qu'un nombre important de sportifs ont déjà des envies d'engagement, ou s'engagent déjà à la FFSA de façon informelle : beaucoup de sportifs rencontrés exerçaient déjà des rôles informels (aider à la buvette, à l'installation, à l'organisation) sans les identifier comme tels. Les discussions ont permis de révéler ces pratiques et d'ouvrir la perspective sur des engagements plus formalisés (arbitrage, bénévolat, ambassadeur, gouvernance associative).

En somme, les actions d'« *aller-vers* » ont permis de toucher un premier vivier de sportifs, d'identifier une diversité d'envies d'engagement et de confirmer la pertinence d'approches conviviales, participatives et intégrant plusieurs acteurs (sportifs, élus, techniciens).

B) Organiser le recrutement des sportifs

Le recrutement des sportifs dans l'Académie du Sport Adapté s'appuie sur un mécanisme progressif. L'identification des sportifs intéressés se fait par plusieurs canaux complémentaires :

- **Lors des actions et évènements menés par l'Académie** (stands, randonnées, actions de sensibilisation, porteurs de parole, etc.), qui permettent de recueillir des souhaits d'engagement. Des entretiens individuels pour cerner le projet des sportifs peuvent en effet être organisés à ces occasions avec les sportifs qui se disent intéressés.
- **Par les demandes spontanées de sportifs**, qui peuvent prendre directement contact avec l'Académie après en avoir entendu parler (communication sur les réseaux sociaux, diffusion de campagnes de communication via les comités départementaux, les ligues et les clubs, bouche-à-oreille), ou peuvent se rapprocher des professionnels de leurs clubs pour leur faire part de leur souhait d'engagement
- **Par l'intermédiaire des professionnels des clubs, comités départementaux (CDSA) et ligues**, qui identifient des sportifs susceptibles d'être intéressés – soit par le fait d'être davantage engagé au sein de l'Académie, soit par des rôles définis et donc des formations -, leur proposent d'intégrer ce dispositif et font remonter leurs envies à l'Académie. C'est notamment le cas lors de l'organisation d'une formation à l'échelle régionale ou nationale : l'information est communiquée aux comités départementaux pour que des sportifs éventuellement intéressés puissent également faire partie des stagiaires.

Une fois les sportifs ayant des souhaits d'engagement identifiés, ils sont reçus en entretien individuel. Cet échange vise à :

- **Comprendre leurs envies d'engagement et leurs motivations**
- **Explorer les familles de rôles** qui pourraient leur correspondre (ambassadeur, arbitre, officiel, entraîneur, membre d'un conseil consultatif, etc.)
- **Évoquer avec eux ce que l'Académie pourrait leur proposer**, notamment en termes de formation et d'accompagnement

Des outils destinés à faciliter la communication, conçus par l'Académie, sont employés à cette occasion : notamment des cartes des familles de rôle au sport adapté pour présenter les rôles, et des cartes sur les compétences mobilisées par l'occupation d'une fonction à la FFSA¹³.

Cet entretien ne débouche pas immédiatement sur une formation, puisque celles-ci ne sont pas pré-organisées pour chaque rôle. L'Académie procède plutôt de manière mutualisée : lorsque plusieurs sportifs expriment un intérêt convergent pour un rôle, l'Académie met en place une session de formation adaptée et propose alors aux sportifs concernés d'y participer. Ce processus permet de maintenir une cohérence entre la demande des sportifs et l'offre de l'Académie. Cela évite un effet de bord, qui consisterait à inciter un sportif à s'inscrire à une action programmée, sans que cela ne corresponde réellement à une aspiration.

C) Les sportifs recrutés

L'expérimentation a permis d'identifier au total **264 sportifs** exprimant une envie d'engagement entre octobre 2023 et juin 2025. Une enquête interne à la FFSA auprès des professionnels de la fédération souligne que selon la majorité d'entre eux, c'est environ 15% des sportifs qui souhaitent s'engager plus fortement dans la vie de la fédération (soit près de 10.000 personnes). Cela met en évidence le potentiel d'activité pour l'Académie demain.

Le profil des sportifs repérés présente plusieurs tendances :

- **Âge** : 93 % d'adultes et 7 % de jeunes de 21 ans ou moins, soulignant des spécificités dans la mobilisation des jeunes. Ils paraissent en effet faire primer la pratique sportive, l'envie d'engagement venant plus tard à l'âge adulte.
- **Genre** : 75 % d'hommes et 25 % de femmes, un déséquilibre représentatif des sportifs au sein de la FFSA, pris en compte par les dernières orientations stratégiques de la Fédération afin de lever les freins qu'elles rencontrent dans leur pratique sportive et dans leur participation.
- **Niveau sportif** : 86 % ne sont pas des sportifs de haut niveau, contre 14 % de sportifs de haut niveau ou l'ayant été (SHN). Les SHN identifiés sont peu nombreux (16 au total), sans doute parce qu'ils sont peu nombreux à la FFSA, et qu'ils sont déjà fortement mobilisés par leur pratique de haut niveau. Ce chiffre peut également refléter les difficultés rencontrées lors des actions d'aller-vers organisées à l'occasion de championnats sportifs. Elles ont motivé leur réorientation vers des événements où les sportifs sont plus disponibles pour échanger sur leur participation à la Fédération, et où le sport a davantage une dimension ludique que compétitive.

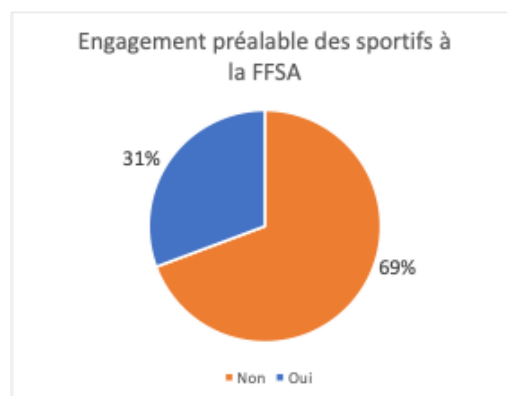
Région des sportifs recrutés	Nbre
------------------------------	------

¹³ Voir les documents « Cartes des familles de rôles au sport adapté » et « MIS – cartes questionnaires compétences » dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie ».

- **Répartition géographique :** les effectifs montrent une couverture nationale, quoique principalement métropolitaine, avec de fortes disparités entre les régions pilotes de l'Académie et les autres. Ainsi, 96 sportifs ont été repérés en Bretagne et 61 en Nouvelle-Aquitaine, les deux régions pilotes. La région PACA, d'abord avec le CDSA des Alpes Maritimes, est la 3^{ème} région à intégrer l'Académie en 2024 : elle se place en 3^{ème} position en nombre de sportifs identifiés, avec 36 sportifs. Des régions qui concentrent une part importante de la population comme l'Île-de-France ou les Hauts-de-France ont quant à elles été peu pourvoyeuses de sportifs à ce stade.

Bretagne	96
Nouvelle-Aquitaine	61
Provence Alpes Côte d'Azur	36
Occitanie	19
Auvergne Rhône Alpes	12
Pays de la Loire	12
Hauts-de-France	8
Grand-Est	7
Normandie	5
Ile de France	4
Bourgogne Franche Comté	1
Guadeloupe	1
Non renseigné	2
Total général	264

- **Engagement préexistant au sein de la FFSA :** 31% des sportifs identifiés étaient déjà engagés au sein de la FFSA, qu'il s'agisse d'engagements informels (participation à l'organisation d'événements, etc) ou formel (comme devenir membre d'un Comité Consultatif des Sportifs – CCS). Au moment de la prise de contact, les souhaits d'engagements apparaissent par conséquent assez partagés parmi les sportifs.



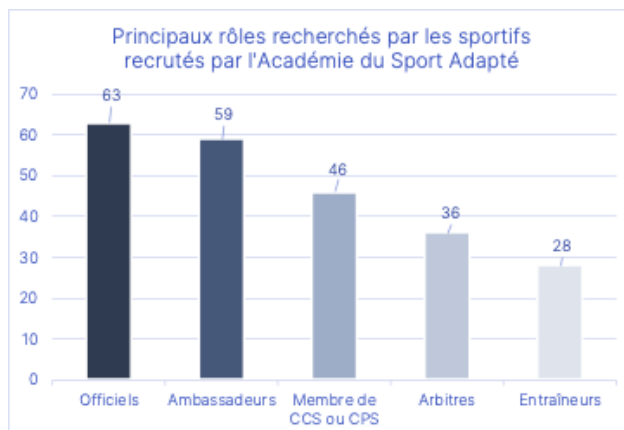
Les sportifs identifiés expriment une diversité de motivations :

- **La contribution**, avec une volonté d'aider, de « donner un coup de main », de participer à la vie associative au-delà de la pratique sportive.
- **Le partage**, en intégrant un collectif réuni autour de valeurs et d'un engagement commun, participer à une aventure collective,
- **La reconnaissance** : être considéré comme capable de contribuer à la Fédération à la même hauteur que d'autres, être reconnu pour ses compétences
- **La transmission**, en partageant ses connaissances et expériences.

« Je ne voulais pas juste venir faire du sport. Je voulais aussi participer à ce qu'il y a autour » a ainsi déclaré un sportif rencontré à un focus group avec des membres de CCS.

Les résultats montrent une demande diversifiée d'engagement. Les 5 rôles les plus recherchés sont ceux d'officiels, d'ambassadeurs, de membres de CCS, d'arbitres et d'entraîneurs¹⁴.

L'encadrement sportif est par conséquent la famille de rôle qui paraît le plus attirer les sportifs (61% des sportifs), suivie par la communication (48%)¹⁵.



Quatre enseignements principaux se dégagent :

- Les sportifs sont **attirés par une diversité de rôle**, et le plus souvent **par plusieurs rôles**
- La participation à la FFSA **attire autant des sportifs déjà impliqués que de nouveaux entrants**, ce qui tend à légitimer la démarche de l'Académie
- **L'identification des sportifs de haut-niveau nécessite des modalités de repérage spécifiques**, en dehors des grands championnats. Leur nombre limité permet aussi d'envisager une démarche spécifique d'*aller vers*, pour sonder plus spécifiquement leurs envies.
- La **sous-représentation des femmes et des jeunes appelle à renforcer les efforts ciblés** pour développer leur participation.

En définitive, le parcours de recrutement a démontré sa capacité à susciter des vocations et structurer l'entrée des sportifs dans l'Académie, tout en révélant les défis persistants d'inclusion et de diversification des profils qui concernent autant l'Académie que la FFSA dans son ensemble.

D) Accompagner les Académiciens : la méthode d'accompagnement

a) Les Académiciens

L'Académie a suivi 176 sportifs dans un parcours de montée en compétences : l'Académie leur propose des formations, pour certaines d'entre elles un tutorat à la suite de la formation, et accompagne les sportifs engagés dans des instances de représentation (Conseil Consultatif des Sportifs – CCS -, Groupe d'Expert Académie - GEA -, Commission des Athlètes de Haut Niveau - CAHN -).

L'étude des profils des Académiciens montre :

- **Une plus forte présence d'adultes hommes :**

¹⁴ Cf tableau complet des projets demandés par les sportifs en annexe 3.

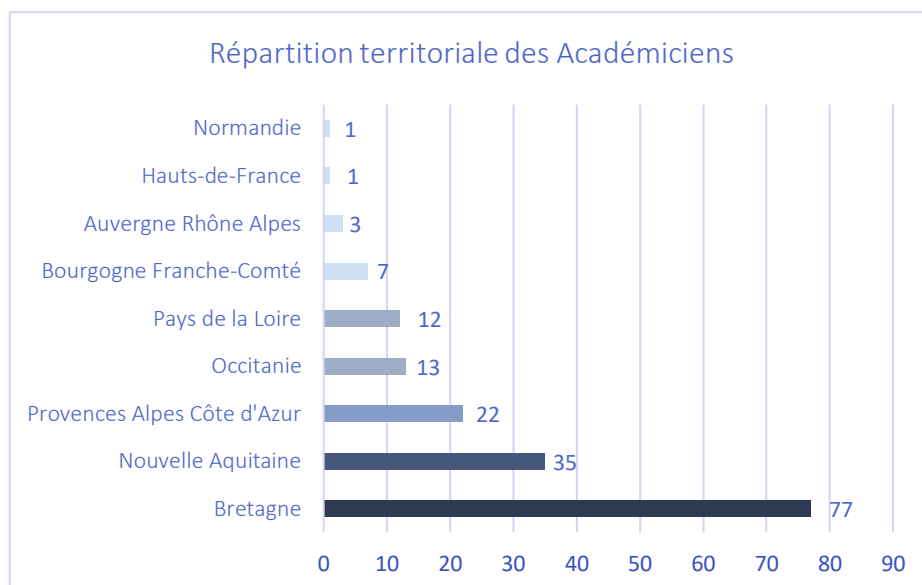
¹⁵ Cf tableau complet des familles de rôles des projets demandés en annexe 3

- 75% des Académiciens sont des hommes
- 16 sportifs sont âgés de 21 ans ou moins
- 50% des sportifs ont plus de 37 ans
- **Une forte présence d'Académiciens issus des territoires pilotes** : Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Provinces Alpes Côte d'Azur (territoire pilote avec le département des Alpes Maritimes, entré en 2024 avant la Région)

Nombre d'Académiciens issus des différentes régions

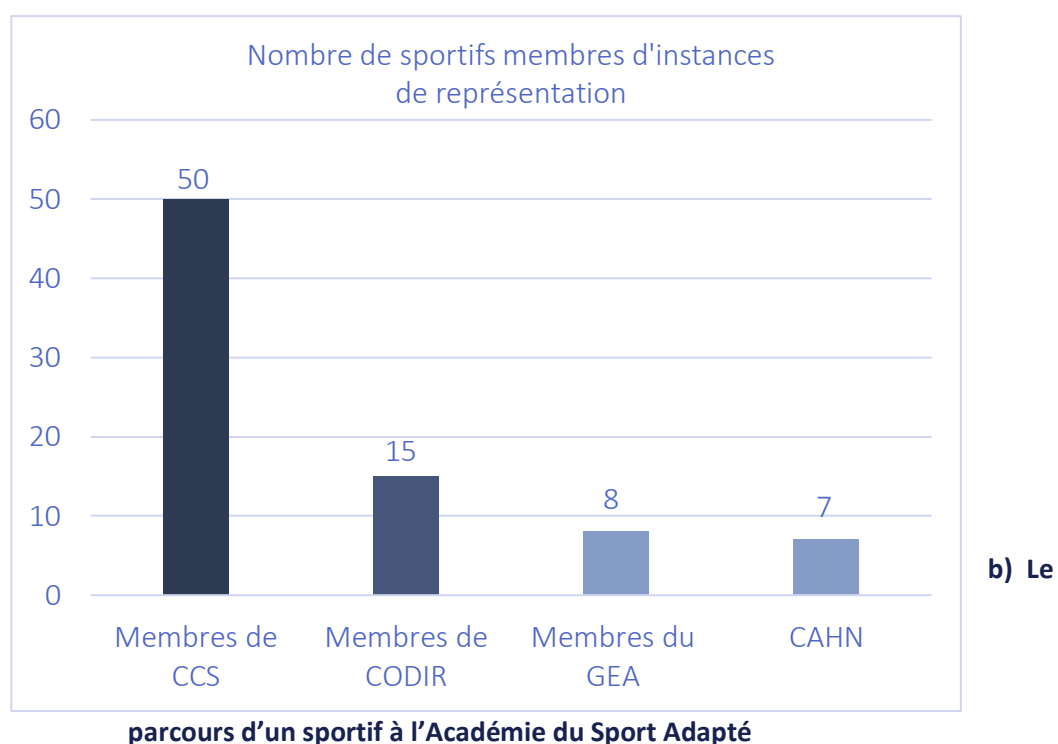
- **Un recrutement large des sportifs, issus de 70 clubs différents** : les clubs les plus mobilisés sont issus des territoires pilotes, la Bretagne en tête. Parmi les 3 clubs d'où proviennent le plus de sportifs, 2 sont bretons (association Sport Adapté Briochine, et Sport Adapté Côte d'Émeraude, avec respectivement 17 et 13 ressortissants), la 3^{ème} appartient à la région PACA (association des Sports des Loisirs et des activités culturelles adaptés du Jardin d'Asclepios, avec 7 sportifs. (en annexe la liste des clubs)

- **Une**



présence importante de sportifs qui n'étaient pas engagés avant d'intégrer l'Académie (59%), signalant un intérêt large pour l'engagement au sein de la FFSA, pas seulement limité à ceux déjà engagés.

- **Une part importante de sportifs engagés dans des instances de représentation ou de direction** (CCS, GEA, CODIR, CAHN) : 36% des Académiciens sont engagés dans l'une de ces 4 instances, soit 65 sportifs. Parmi eux, 58 sportifs sont engagés dans une instance mixte - la CAHN ne réunissant que des sportifs -. 12 d'entre-eux sont inscrits dans 2 instances ou plus.



L'accompagnement suit un parcours en plusieurs étapes, jalonné par des entretiens avec les équipes de l'Académie, en fonction des besoins des sportifs. Fin août 2025, les sportifs avaient bénéficié chacun de 9 entretiens en moyenne, avec de grandes disparités selon les situations et l'avancée du parcours : 50% des sportifs ont bénéficié de 4 entretiens ou moins, et 25% ont bénéficié de plus de 14 entretiens.

Voici le parcours type d'un sportif qui bénéficie d'une montée en compétences via la formation :

- **Repérage des sportifs** souhaitant s'engager au sein de la FFSA, identification de leur projet (rôle). Le projet du sportif a été établi à la suite de l'entretien destiné à sonder ses envies. Il arrive également que des sportifs intègrent directement l'Académie via une formation, sans avoir été repéré auparavant : c'est le cas lorsque des Académies régionales organisent des formations locales et que les CTF locaux ont identifiés de façon informelle les sportifs qui pourraient être intéressés.

Au 30 juin 2025, on compte **264 sportifs repérés**.

- **Mobilisation des sportifs** intéressés lors de l'organisation d'une formation. Les modalités de mobilisation diffèrent en fonction de l'échelle à laquelle est organisée la formation :
 - si la formation est organisée par l'Académie du Sport Adapté nationale, alors les sportifs s'étant montrés intéressés par le rôle auquel prépare la formation sont contactés. Leur rang est complété par les sportifs repérés par les ligues et Comités Départementaux, auxquels l'information de la tenue prochaine de la formation a été communiquée.
 - si la formation est réalisée par une Académie régionale, les sportifs intéressés ont souvent déjà été identifiés de façon officielle par les professionnels du territoire, mais pas par l'Académie nationale. Les professionnels locaux contactent les sportifs pour leur proposer de participer à la formation. Dans ce cas-ci, l'Académie nationale appuie les professionnels dans l'élaboration de la formation (conseils sur la méthode d'animation, transmissions d'outils et de supports, etc).
- **Participation à la formation.** Les formations réunissent une dizaine de sportifs environ¹⁶. Réalisées généralement sur 2 jours, elles se terminent par un bilan à chaud afin de recueillir leurs ressentis et connaître la façon dont ils ont vécu la formation.

Au 30 juin 2025, **27 formations ont été organisées**, réparties sur **8 modules différents**. **139 Académiciens** ont suivi au moins une formation.

Si les 264 sportifs repérés n'ont pas encore pu bénéficier d'une formation – bien que ce soit l'objectif - , c'est d'abord en raison d'un volume de demandes supérieur aux moyens disponibles pour les organiser (ressources financières, humaines, etc). La création et l'organisation des modules prend également du temps : les formations sont construites une fois qu'est identifié un groupe suffisant de sportifs intéressés par un rôle donné. Lorsqu'il s'agit de formation d'officiel, d'entraîneur ou d'initiateur, la formation est élaborée avec la commission sportive nationale concernée, afin qu'elle soit légitime et que les sportifs puissent obtenir le diplôme officiel – un processus qui peut demander du temps. La dernière étape est celle d'un nouveau recensement des sportifs intéressés par la formation prochaine.
- **Suivi des sportifs.** Le suivi s'appuie sur des échanges entre les sportifs (appels, messages, entretiens) et les professionnels des Académies Régionales pour suivre l'évolution des sportifs et ajuster l'accompagnement. Le suivi se structure progressivement afin de sécuriser les premières mises en pratique, d'offrir un appui continu et de renforcer à la fois les compétences des sportifs et leur prise de confiance à leur nouveau rôle.
 - Les sportifs formés au rôle d'ambassadeur bénéficient d'un suivi continu par un CTF. Informé par un bilan de fin de formation, le CTF a pour mission de s'assurer que le sportif formé soit mobilisé en tant qu'ambassadeur pour mettre en œuvre ses compétences et progresser. Il l'appuie en ce sens, avec l'aide de l'Académie Nationale.

¹⁶ Voir le détail des formations réalisées en annexes de ce document.

- Les sportifs réalisant la formation Officiel, quelle qu'elle soit (OTM/Arbitre, Escort, Chronomètre, etc), sont quant-à-eux suivis par un tuteur : éducateur, CTF bénévole, élus... Ils ont également pour mission d'accompagner le sportif dans le développement de leurs compétences, par exemple en les appuyant les premières fois où ils occupent leur rôle. Ces tuteurs sont appuyés par les Académies Nationale et Régionales, qui leur présentent leur rôle et missions, les mettent en lien avec des sportifs, mais aussi leur prodiguent conseils et outils en fonction des besoins. L'Académie souhaite généraliser le système du tutorat à d'autres formations, telle que la formation ambassadeur.

Au 30 juin 2025, on dénombre **176 Académiciens suivis**.

- **Réalisation d'un bilan de compétences entre 3 et 6 mois.** Cette étape permet d'évaluer les compétences des sportifs sur 4 pôles de compétences clefs pour occuper l'ensemble des rôles au sein de la FFSA. Il s'agit de compétences cognitives, émotionnelles, sociales et enfin opérationnelles, en lien avec la participation à la FFSA¹⁷. Les sportifs peuvent réaliser ce bilan seul, ou avec l'aide de professionnels. Ces derniers disposent de cartes élaborées par l'Académie Nationale pour faciliter la compréhension du questionnaire et l'expression des sportifs¹⁸.

Le bilan sert autant à l'accompagnement des sportifs, en ce qu'il permet d'identifier les compétences qu'il reste à travailler, qu'à la mesure d'impact de l'Académie. Les compétences à travailler peuvent l'être grâce à l'accompagnement d'un professionnel – ou d'un tuteur pour les formations avec tutorat -, en se réinscrivant dans la même formation ou en réalisant une formation complémentaire.

La généralisation des bilans de compétences s'est faite récemment, en janvier 2025. Ils n'ont donc pas encore pu être utilisés pour orienter les Académiciens parmi les différentes formations de l'Académie, dans le cas où ils auraient des besoins subsistants suite à une première formation. Au 30 août 2025, **60 bilans de compétences** ont été réalisés.

- **(Éventuellement) Nouvelle formation.** En fonction des souhaits d'engagement des sportifs et des besoins repérées (par exemple, développer une compétence donnée), les sportifs peuvent participer à nouveau soit :
 - à des formations sur des rôles auxquels ils ont été déjà formés : pour consolider leurs apprentissages lorsqu'il s'agit des mêmes formations, ou pour approfondir certains aspects, lorsque les formations sont complémentaires (certaines étant construites de façon progressive, sur plusieurs sessions).
 - à des formations différentes, s'ils souhaitent occuper plusieurs rôles. Au 30 juin 2025, **16 Académiciens ont suivi 2 modules de formation différents**.

¹⁷ Voir la « grille des compétences visées pour les sportifs », dans le dossier « Annexes », dans « Évaluation de l'expérimentation », « Mesure d'impact »

¹⁸ Voir le document « MIS - Cartes questionnaire compétence », dans le dossier « Annexes », « Évaluation de l'expérimentation », « Mesure d'impact ».

- **Accompagnement continu.** L'Académie continue à appuyer les sportifs engagés tout au long de leurs missions, dès qu'un besoin est repéré.

L'Académie propose un appui différent aux sportifs engagés dans des instances de représentation et de direction (CCS, Comités directeurs, GEA, CAHN) :

- **Accompagnement et actions de soutien à la mise en place des instances.** L'ensemble des sportifs engagés peuvent bénéficier d'un appui des professionnels de l'Académie. Les professionnels leur prodiguent des conseils, individuellement ou lors d'actions de soutien collectives. L'Académie fait également le lien avec les instances pour proposer des ajustements dans l'animation, les supports, etc. Elle peut également proposer aux sportifs des outils et supports pour les appuyer dans leur fonction, comme le « Glossaire FALC Comités Directeurs », constitué des mots souvent peu compris des sportifs en Codir¹⁹. Sur les 3 années d'expérimentation, l'Académie a organisé **41 actions de soutien à la mise en place d'instances** : 34 pour en direction de CCS/CPS, et 6 actions consacrées à l'appui de la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN), dont un séminaire Elles ont touché **201 sportifs**, dont 7 sportifs de haut-niveau membres de la CAHN.
- **(Si besoin) Formation.** Les sportifs le souhaitant peuvent bénéficier des formations liées à leur rôle, notamment la formation Dirigeants.
- **Appui des instances.** Enfin, les sportifs bénéficient indirectement des actions de l'Académie : l'équipe de l'Académie appuie les professionnels de ces instances pour les adapter et ainsi favoriser la participation des sportifs (apports d'outils, de méthodes d'animation, etc).

L'Académie a mis en place plusieurs outils pour faciliter l'appropriation du parcours par les sportifs et le suivi de leur progression :

- **les fiches de suivi de parcours**, destinées à aider les sportifs à s'approprier leur cheminement au sein de l'Académie. Elle retrace les différentes formations suivies et les étapes franchies²⁰.
- **les livrets de formation** (un pour chaque formation suivie). Ils permettent aux sportifs de garder une trace des compétences travaillées et des situations dans lesquelles elles ont été mises en œuvre : par exemple, arbitrage d'un match appuyé par un CTF, arbitrage en collectif avec un autre sportif, en autonomie, etc²¹.

¹⁹ Voir le « Glossaire FALC Comités Directeurs » dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

²⁰ Voir dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

²¹ Voir par exemple le « livret de formation individuel Arbitre et Officiel », dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

- **le bilan de compétences**, réalisés entre trois et six mois, qui permet d'évaluer la progression et d'identifier les besoins complémentaires²².

c) Les formations

8 modules de formation différents ont été élaborés par l'Académie, et **2 sont en cours de préparation**. A chaque formation correspond une « fiche-action », destinée à faciliter la réitération de l'action : elle retrace les différentes étapes de l'organisation de la formation, propose un déroulé et des conseils concernant son animation, etc²³. Réalisées principalement à l'intention des professionnels des Académies Régionales, elles ont pour visée de favoriser la réalisation de ces actions dans les différents territoires en facilitant leur mise en œuvre.

Parmi les 8 modules de formation différents mis en place, et ayant donné lieu à **27 sessions de formations** au 30 juin 2025, on trouve :

- **Formation Ambassadeur**
- **Formations d'Officiel** – elles sont adaptées aux différents rôles des Officiels : officiel table de marque (OTM) en para-basket adapté, arbitre en para-pétanque adaptée, officiel escorte et officiel chronométreur en para-natation adaptée.
- **Formation FALC**
- **Formation AQSA**
- **Formation Journal**
- **Formation Femmes et Sport**
- 2 formations collectives, adressées à des parties prenantes différentes (sportifs, CTF, élus) :
 - **Stage "Ma Fédé, Ma Place"**
 - **Formation Dirigeant**

Les **formations Premiers Secours Citoyens (PSC1)** et **Entraîneur en para-basket adapté** sont en cours de préparation (réalisation de la formation Entraîneur avant fin 2025).

²² Voir le « guide d'animation de la collecte + mode d'emploi du fichier de recueil de données », plus précisément la partie « le questionnaire de suivi des compétences à destination des sportifs », dans « Annexes », « Évaluation de l'expérimentation », « Mesure d'impact »

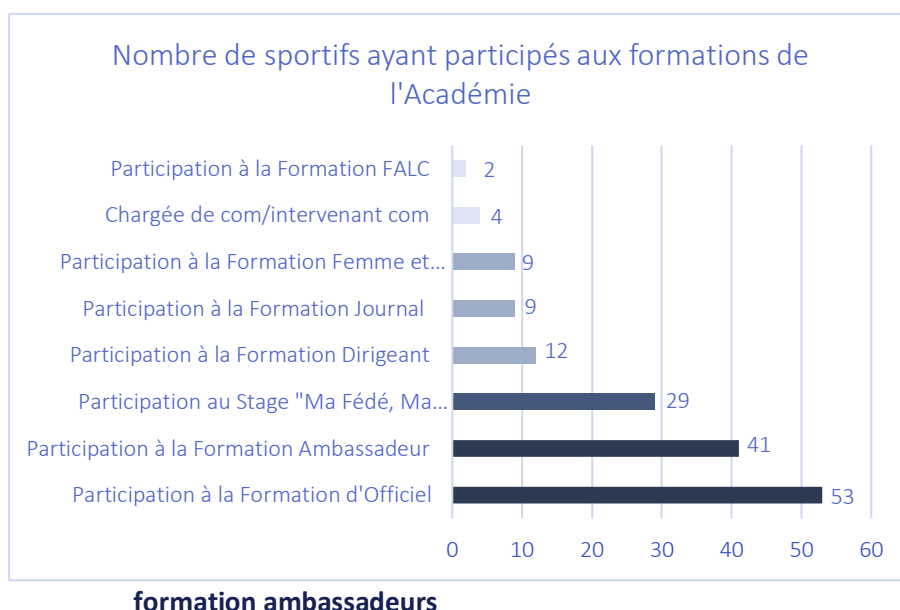
²³ Voir la fiche action de la formation ambassadeur, dans le dossier « Annexes », « Outils conçus par l'Académie.

139 sportifs ont bénéficié d'au moins 1 formation, et 16 sportifs à 2 formations ou plus. La plupart ont participé à des formations d'Officiels (53 sportifs), et d'ambassadeurs (41 sportifs). Certains sportifs ont également participé à deux reprises à la même formation afin d'ancrer les connaissances par la répétition, mais il est difficile d'estimer leur nombre.

5 formations ont été organisées par l'Académie Nationale, dont 2 sur des territoires en dehors du périmètre de l'Académie, afin de se rapprocher de nouvelles régions susceptibles de s'engager (Pays de la Loire et Occitanie). 22 ont été organisées par des Académies Régionales. La majorité a été

Formation	Stage "Ma Fédé, Ma Place"	Formation Ambassadeur	Formation Dirigeant/GEA	Formation d'Officiel	Formation FALC	Formation AQSA	Formation Journal	Formation Communiquant	Formation Femmes et Sport	Total
National	1	2	1					1		5
Bretagne		5	2	2	3	1	4	4	2	15
Nouvelle Aquitaine	1			3						4
PACA				2						2
Total	2	7	3	7	3	1	5		2	30

organisée en Bretagne (15 formations), reflet d'une dynamique territoriale déjà engagée avant même la création de l'Académie Nationale et la formalisation du projet fédéral. On distingue également une avance dans les régions pilotes, comme la région Nouvelle-Aquitaine, avec 4 formations, et la région PACA, avec 2 formations.



d) La

La formation « Ambassadeurs » constitue l'un des premiers modules développés par l'Académie. Au 30 juin 2025, **7 sessions de formation ont été réalisées, et 41 sportifs y ont participé.** La plupart ont été réalisées en Bretagne (5 sessions), là où ont d'abord été repérés plusieurs souhaits de sportifs pour devenir ambassadeur. En Bretagne, les sportifs ont souvent bénéficié de plusieurs sessions de formations Ambassadeur afin d'ancrer leurs connaissances. Les 2 autres sessions de formation ont été pilotées par l'Académie Nationale.

Le nombre de sportifs effectivement formés est resté en deçà des intentions initiales, en raison de moyens limités. Par ailleurs, la diversité des souhaits d'engagement exprimés, loin de se focaliser seulement sur le rôle d'ambassadeur, a conduit à répartir les efforts et à développer de nouveaux modules sur d'autres rôles.

Le rôle d'ambassadeur à la FFSA a pris de l'ampleur et s'est diversifié : certains sportifs se sont investis dans des témoignages auprès d'élèves, d'autres dans des actions de représentation publique, de sensibilisation auprès d'élus locaux ou encore dans la réalisation de supports de communication, en fonction de leurs appétences. Pour les sportifs, ce rôle est valorisant : il contribue à leur estime d'eux-mêmes et suscite l'envie d'engagement d'autres sportifs.

De nouveaux territoires souhaitent désormais accompagner des sportifs à devenir ambassadeur dans les prochains mois. Les actions auxquelles ces derniers participent sont souvent particulièrement visibles et marquantes : en partageant leur expérience, ils apportent une légitimité forte et contribuent à accroître la visibilité du sport adapté. Ces premiers retours confirment le fort potentiel de développement de cette formation.

e) Les stages d'immersion collective : stage « Ma Fédé, Ma Place », formation « Dirigeants », et « Femmes et Sport »

Les formations en immersion collective ont permis de tester un format différent, basé sur le partage d'expériences et la mise en situation collective. Trois types de modules ont été mis en œuvre :

- **le stage « Ma Fédé, ma place »**, organisé à deux reprises, une première fois par l'**Académie Nationale** et une seconde par l'**Académie de Nouvelle-Aquitaine**. Il a rassemblé 28 sportifs, 2 élus et 8 professionnels. Il vise à faire découvrir l'éventail des rôles possibles dans la FFSA, à travailler sur le parcours de chacun et à développer une dynamique collective.
- **la formation « Dirigeant »**, proposée à deux reprises en Bretagne, et organisées par l'Académie Régionale de Bretagne. Elle a concerné 12 sportifs, 5 élus et 1 professionnel. Elle prépare les participants à occuper des fonctions de représentation et de gouvernance en leur apportant des repères sur le fonctionnement des instances.
- **La formation « Femmes et Sport »**, et ayant touché 9 sportives, 4 élus et 1 professionnel

Ces stages d'immersion collective ont montré leur pertinence : les sportifs y rencontrent d'autres sportifs, mais aussi des professionnels et des élus, ce qui contribue à réduire la distance entre acteurs. Cela tend à renforcer la confiance des sportifs dans leur capacité à assumer les mêmes rôles que leurs voisins élus. Les élus et les professionnels, quant-à-eux, sont amenés à changer de représentations sur les capacités et compétences des sportifs. La participation des professionnels permet également de créer une « continuité pédagogique » entre la formation et la mise en pratique : les professionnels, informés des compétences travaillées par les sportifs, sont davantage en mesure de penser des cadres de mise en pratique progressifs.

Les retours soulignent que ces formats sont perçus par les participants comme des expériences enrichissantes, à la fois sur le plan des compétences que sur les liens sociaux entre acteurs différents à la FFSA.

E) Évolution des compétences des Académiciens

Les compétences des Académiciens ont été évaluées dans le cadre de la mesure d'impact de l'Académie. Cette évaluation a pris en compte :

- L'analyse des résultats issus des 60 bilans de compétences réalisés²⁴.
- L'analyse des données issues de 4 focus group, réalisés entre juin et août 2025 :
 - 3 sur la participation aux conseils consultatifs (AURA, PACA, Côtes d'Armor) – les compétences en action ont été observées à cette occasion
 - 1 sur la participation aux comités directeurs

Il apparaît que **l'Académie favorise le développement des compétences des sportifs**, en particulier celles **cognitives et sociales** :

- 77 % des techniciens ayant accompagné un académicien estiment que l'Académie a contribué au développement de ses compétences/capacités.
- 97 % des sportifs déclarent que l'Académie les a aidés à développer leurs compétences.
- Par exemple, au niveau des compétences cognitives, 85% des sportifs disent savoir anticiper et s'organiser à l'avance, et 85% disent savoir accepter un avis, qu'il soit positif ou négatif
- Au niveau des compétences sociales favorisant le travail en équipe, 94% disent savoir trouver sa place dans un groupe et y contribuer, et 91% des sportifs déclarent savoir comprendre le point de vue des autres

On remarque également une **dynamique positive au niveau de l'acquisition des compétences émotionnelles et organisationnelles en lien avec les rôles à la FFSA, quoique plus inégale**. Ces dernières peuvent être à renforcer, notamment sur des compétences organisationnelles plus éloignées des expériences concrètes des sportifs. En effet, les sportifs paraissent plus à l'aise pour des compétences opérationnelles proches de leur expérience d'engagement (présenter leur rôle, connaître l'importance de leur rôle...)

- Concernant les compétences émotionnelles, 90% des sportifs disent savoir identifier leurs émotions et comprendre autrui. Cependant, on repère une inégale acquisition des

²⁴ Voir dans le dossier « Annexes » la « Note de stratégie d'impact » et le « Guide d'animation », dans « Évaluation de l'expérimentation », « Mesure d'Impact ».

compétences émotionnelles au fait que 39% des sportifs disent encore rencontrer des difficultés pour identifier leurs propres émotions, et 26% pour gérer leur stress.

- Concernant les compétences opérationnelles, 81% des sportifs savent présenter leur rôle au sport adapté et 80% ont conscience de son importance et de l'implication de ses missions. Cependant, 40% conservent des difficultés pour situer la fédération, la ligue, le comité et le club.

On note une amélioration nette, quoi qu'inégalement répartie, de la confiance en soi et en ses compétences, suscitée par l'accompagnement de l'Académie ainsi que les expériences positives d'engagement au sein de la FFSA. Toutefois, des effets d'une confiance en soi encore fragile se traduisent pour certains dans leurs difficultés à proposer leurs avis et à prendre des décisions.

- 95% des sportifs se disent fiers d'eux-mêmes ; la prise de parole en public et l'ouverture aux autres sont fréquemment citées par les sportifs comme acquis majeurs.
- Pour autant, 20 % déclarent manquer de confiance pour relever des défis ; 23 % peinent à être force de proposition et 40 % à prendre des décisions.

En résumé, l'Académie renforce fortement les compétences cognitives/sociales, fait progresser la confiance, et fait émerger des acquis opérationnels, surtout quand elles sont reliées à l'expérience d'engagement du sportif. Les compétences émotionnelles et certaines compétences opérationnelles restent à appuyer.

2) Structurer et outiller

Le projet fédéral constitue un outil structurant pour faire de la FFSA une fédération pleinement investie sur les enjeux sociétaux de diversité et d'inclusion. Afin que les principes fondateurs de l'Académie intègrent profondément la FFSA et en constituent des principes clés, **le nouveau projet fédéral 2025 – 2029 y fait référence de façon transversale**. En effet, dédier un axe à la participation des sportifs au sein de la vie fédérale, comme il l'a été fait pour le précédent projet associatif, tendait à marginaliser cette dimension.

Désormais, plusieurs sous-axes renvoient directement aux principes fondateurs de l'Académie, notamment :

- Dans l'axe « Accompagner chaque sportif vers son excellence », le sous-axe « **Permettre à chacun d'atteindre ses objectifs** » : ici, les objectifs ne se limitent pas aux seules performances sportives. L'enjeu est d'accompagner chacun à atteindre ses objectifs quels qu'ils soient, y compris ses objectifs personnels et citoyens.
- Le sous-axe « **Valoriser toutes les formes d'excellence** » : ici aussi, l'excellence n'est pas seulement l'excellence sportive. L'enjeu est de valoriser différentes trajectoires de vie, y compris celles qui se sont épanouies dans la vie associative.

- Enfin, l'axe « contribuer à une société durable et inclusive », comporte un sous-axe spécifiquement consacré à **la participation et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap**.

A un autre niveau, l'Académie du Sport Adapté **conçoit, capitalise et diffuse des outils et méthodes destinés à favoriser la participation des sportifs au sein de la FFSA. Ils s'adressent aux sportifs, aux professionnels ou/et aux élus.**

La conception des outils et des méthodes est réalisée autant au niveau national que dans les régions pilotes. L'Académie Nationale a pour fonction de capitaliser les différents éléments afin d'en faire bénéficier de nouveaux territoires.

A) Outiller l'accompagnement individuel des sportifs

La plupart des outils conçus et diffusés par l'Académie sont des outils destinés à développer les compétences des sportifs et faciliter le suivi de leur parcours. Ils sont autant adressés aux sportifs qu'aux professionnels, certains outils étant pensés pour guider les professionnels dans la réalisation d'actions destinées aux sportifs – par exemple, les fiches actions pour appuyer les professionnels dans l'organisation d'une formation - .

Parmi les différents outils et méthodes conçues, nous trouvons des éléments destinés aux professionnels pour les guider dans l'accompagnement des Académiciens et mettre en œuvre leur parcours :

- **Grille d'entretien pour sonder les envies** : destinées aux professionnels, elle les guide dans leurs échanges avec les sportifs sur leur projet d'engagement.
- Les « **fiches actions** », ou « **fiches formation** » : disponibles pour l'ensemble des modules de formation (ambassadeur, CPS, dirigeant, femme et sport, arbitre para-pétanque adapté, arbitre et officiel para-basket adapté, journal, etc.) et destinées aux professionnels, elles décrivent le déroulé de la formation, la méthode d'animation, les supports à employer et les adaptations possibles. Elles facilitent la reproduction des formations sur d'autres territoires, tout en restant modulables selon les moyens et contextes locaux (par exemple, adaptation d'une formation de 2 jours en 1 jour). Ces fiches incluent entre autres des animations participatives, comme le jeu de rôle Comité Directeur. Les sportifs y sont invités à endosser le rôle d'élu, le temps de l'atelier, pour comprendre le fonctionnement d'un Codir et développer leurs compétences.
- **Outils d'animation collectif et coopératif** : fiches pour guider les professionnels dans la mise en place de débats mouvants, world cafés, théâtre forum, jeux d'interconnaissance...
- **La trame de questionnaire du bilan de compétences**, les « **cartes compétences** » et le **guide de collecte**²⁵: des cartes, illustrant des compétences transversales aux différents rôles au sein de la FFSA, ont été réalisées pour faciliter la réalisation des bilans de compétences. Elles

²⁵ Voir dans le dossier « Annexes », dans « Évaluation de l'expérimentation », « Mesure d'impact »

favorisent la compréhension des différentes compétences et les échanges sur les compétences avec les sportifs. Un guide de collecte à destination des professionnels a également été conçu pour les appuyer dans la réalisation des bilans avec les sportifs.

Les compétences évaluées ont été identifiées en raison de leur transversalité, ce qui permettait de penser un bilan de compétences commun à l'ensemble des sportifs, quel que soit le rôle qu'ils souhaitent occuper. D'abord testé auprès de 2 sportifs, le questionnaire a été ajusté lors d'un atelier auquel ont participé 3 sportifs. Il a permis de prioriser les compétences à suivre et de formuler des questions facilement compréhensibles.

Nous trouvons également des outils adressés aux sportifs, destinés à favoriser leur appropriation de leur parcours :

- **les fiches de suivi de parcours**, destinées à aider les sportifs à s'approprier leur cheminement au sein de l'Académie. Elle retrace les différentes formations suivies et les étapes franchies.
- **Les livrets de formation** (un pour chaque formation suivie). Ils permettent aux sportifs de suivre les étapes de leur formation et les mises en situation²⁶.

Nous notons également des outils destinés à faciliter l'acquisition des connaissances par les sportifs, notamment en formation :

- Les « **cartes rôles** », ou « **fiches missions** » sur les différents types d'engagement possibles à la FFSA : réunies en « familles » (ou « types ») de rôles, elles illustrent sous forme de cartes les différents rôles possibles à la FFSA (ambassadeur, membre de CPS, dirigeant...). Elles sont destinées à favoriser la connaissance des différents acteurs de la FFSA par les sportifs, et faciliter les échanges autour de leur souhait d'engagement. Conçues initialement pour le stage « Ma Fédé, Ma Place », elles sont désormais utilisées à différentes occasions, dès que le besoin de clarifier les différentes fonctions au sein de la FFSA se fait sentir²⁷.
- **Le village FFSA** : il comporte les cartes rôles et présente les différents lieux et instances au sein de la Fédération.
- **Des supports visuels pour les arbitres en para-basket adapté et les arbitres en para-pétanque adaptée** : cartes imagées de gestes et positions d'arbitrage ²⁸.
- **Jeu de carte sur les disciplines sportives** : pour découvrir les différentes disciplines présentes à la FFSA

²⁶ Voir par exemple le « Livret de formation arbitre et officiel » dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

²⁷ Voir la fiche rôle « Membre d'un Conseil Participatif des Sportifs », dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie ».

²⁸ Voir par exemple les « cartes gestuelles arbitre en para-basket adapté », dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

Nous dénombrons des outils destinés à favoriser la prise de fonction des Académiciens et leur pleine participation à leur rôle :

- **L'échelle de la participation** : utilisée dans les conseils consultatifs pour travailler sur l'organisation fédérale et les degrés de participations des sportifs à ses différents niveaux²⁹.
- **Glossaire FALC Comités Directeurs**³⁰ : pour simplifier le vocabulaire institutionnel.
- **Comptes rendus imagés pour toute formation, animation de groupe, CCS, et pour certains Codir** : simplifiés et visuels, ils facilitent l'appropriation par les sportifs.
- **Les supports visuels de gestes d'arbitrage** peuvent également être employés dans ce contexte.
- **Kit ambassadeurs** : kit comprenant des **supports explicatifs présentant le CDSA, des éléments résumant leurs parcours de sportif et d'ambassadeur** (formation, résumés des travaux réalisés, etc), et un T-shirt

B) Appuyer l'évolution des cadres, normes et instances de la FFSA

D'autres outils, conçus principalement pour les professionnels et les élus, visent à accompagner l'évolution des pratiques, des cadres et des instances de la FFSA afin de renforcer la participation des sportifs. Si la priorité a d'abord été donnée à la mise en place des parcours individuels, cet axe connaît désormais un investissement croissant et constituera une priorité renforcée dans les prochaines années.

- **Des « fiches actions » sur l'adaptation des assemblées générales** : différentes modalités destinées à favoriser les échanges en assemblée générale et à rendre l'animation dynamique sont présentées au sein d'un document, destiné aux CTF et aux élus (déroulé type d'une AG, idées d'animation – quizz, pratique sportive au sein de l'AG -, etc.) .
- **Des « fiches actions » sur le séminaire de regroupement des conseillers du Conseil Participatif des Sportifs**, pour que les professionnels de la FFSA adaptent la méthode d'animation
- **Fiches de préconisations sur la participation des sportifs aux séminaires nationaux et aux Assemblées Générales**, réalisés avec les sportifs concernés
- **Le guide de la participation**, en cours de préparation (parution prévue en octobre 2025) : destiné aux professionnels et élus, il capitalise les apprentissages d'actions et de pratiques permettant de favoriser la participation des sportifs au sein de la FFSA, à quelque rôle que ce soit et dans quelque instance fédérale que ce soit. Il permettra d'appuyer l'évolution des pratiques et des cadres au sein de la FFSA, facilitera l'accès aux outils et méthodes capitalisées.

Enfin, **le Conseil Consultatif des Sportifs (CCS)**, pris comme instance-outil de participation, a été réinterrogé avec les sportifs du GEA (Groupe d'Expert Académie). Les échanges se sont notamment appuyés sur l'échelle de participation, afin d'échanger au sujet du degré de participation souhaité par

²⁹ Voir dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

³⁰ Voir dans le dossier « Annexes », dans « Outils conçus par l'Académie »

les sportifs au sein de la Fédération. Il apparaît que certains sportifs souhaitent dépasser le stade de la consultation pour contribuer aux décisions, ce qui plaide pour une évolution du statut des CCS en Conseil Participatif des Sportifs (CPS), dont cette fois, les prises de position auraient un poids décisionnaire. Un nouveau temps de travail avec les sportifs du GEA fin 2025 permettra d'aboutir à une proposition de nouveau règlement, qui sera ensuite soumise au comité directeur fédéral.

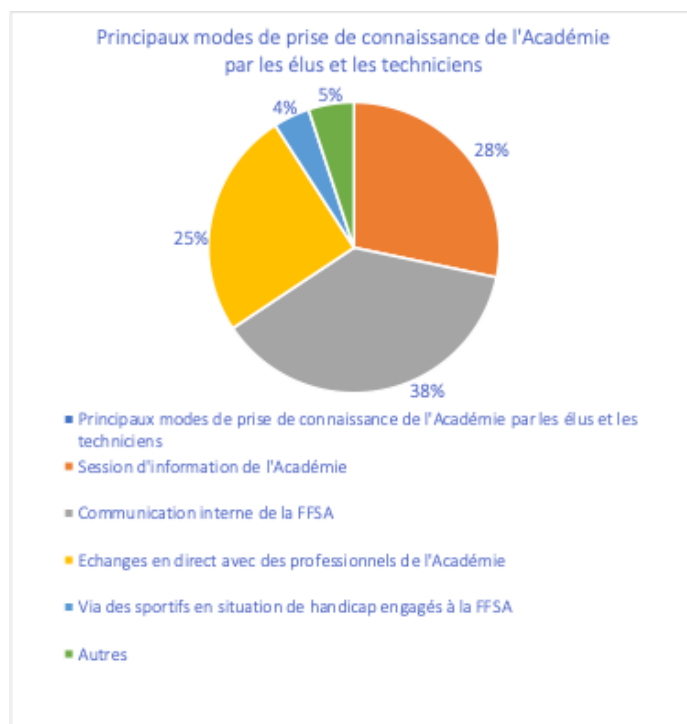
3) Diffuser et valoriser

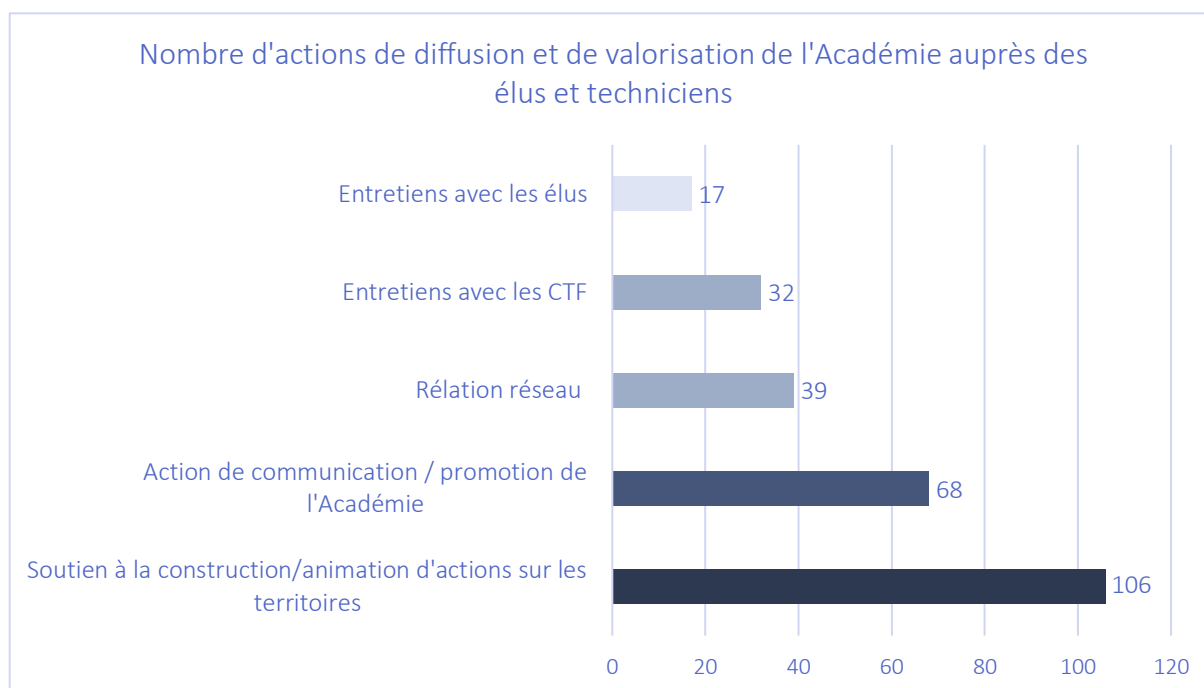
A) La diffusion et valorisation auprès des professionnels

L'Académie du Sport Adapté est aujourd'hui majoritairement **connue des techniciens** : 82 % déclarent en avoir entendu parler, notamment en Occitanie (34 % des techniciens qui connaissent l'Académie) et en Nouvelle-Aquitaine (19 %). Pour ce faire, l'Académie a réalisé **262 actions de diffusion et de valorisation**, qui ont touchés **661 professionnels**.

Elles prennent des formes variées, relevant tantôt de soutien à la construction et à l'animation d'actions sur les territoires, d'actions de communication, d'animation du réseau, d'entretiens avec les CTF ou les élus : par exemple, diffusion de la Breizh gazette, animations d'ateliers collectifs lors des semaines fédérales 2024 et 2025, présentations de l'Académie lors de temps forts de la Fédération, de CPS, etc.

Il apparaît que les modes de diffusion et de valorisation les plus efficaces pour toucher les professionnels comme les élus sont la **communication interne de la FFSA, les sessions d'information organisées par l'Académie et les échanges directs avec ses représentants** : 38% des élus et techniciens ont pris connaissance de l'Académie via la communication interne de la FFSA, 28% via les sessions d'information et 25% via les échanges en direct avec les professionnels de l'Académie.





Les techniciens des CDSA, de la FFSA et de la ligue sont les professionnels qui connaissent le plus l'Académie. Les clubs se démarquent : c'est là où les techniciens apparaissent connaître le moins l'Académie (14 des 23 techniciens de clubs répondants au questionnaire de la MIS ne connaissent pas l'Académie). Ces chiffres peuvent s'expliquer par un éventuel manque de relai d'informations sur l'ASA des ligues et CDSA auprès des clubs.

Ces actions suscitent des effets positifs : 57% des techniciens disent avoir adapté leurs pratiques, outils et méthodes pour favoriser la participation des sportifs. Ils apparaissent de plus en plus en demande d'outils pour appuyer l'évolution de leurs pratiques, et sollicitent davantage des actions de l'Académie (formations) sur leur territoire, qu'ils appartiennent à des territoires inclus dans l'Académie ou en dehors.

L'intérêt pour les outils et méthodes mis à disposition par l'Académie se lit aussi dans les demandes d'intégration de nouvelles Régions : de 2 territoires pilotes en 2023, l'Académie est sur le point de passer fin 2025 à 7 territoires engagés via l'Appel à Manifestation d'intérêt (intégration des ligues Occitanie, Grand-Est, Ile de France et PACA) . De surcroît, **la majorité des demandes de subventions recensées via le PSF sont liées aux thématiques de l'Académie et peuvent être appuyées par elle** : près de 500 actions ont pour objectif de développer l'exercice de citoyenneté des sportifs, de favoriser leur engagement dans la FFSA, de leur faire découvrir les différents rôles à la FFSA et de les accompagner pour qu'ils puissent les occuper.

Par ailleurs, **les professionnels expriment une demande croissante de mutualisation et de partage systématique d'outils**, afin de disposer de ressources mobilisables dans leurs pratiques. Ils expriment principalement des demandes d'appui à ces niveaux-ci :

- Besoin d'accompagnement méthodologique et de soutien à la mise en œuvre des CPS et CCS
- Conception et partage de formations, outils et supports pédagogiques à destination des sportifs (partage d'une formation sur les rôles à la FFSA, fiches pratiques sur les rôles, outils, jeux et supports...)

- Ancrage local de l'Académie
- Coordination avec l'Académie et clarification des rôles : plus de connaissance de l'Académie, de son rôle, plus de lien pour agir en complémentarité
- Adaptation de la communication interne, des supports, pour les rendre accessibles aux sportifs
- Accompagnement au suivi des sportifs participant à la FFSA

En revanche, la pratique consistant à faire remonter les outils conçus localement vers l'Académie nationale pour les capitaliser reste inégalement appropriée parmi les professionnels, ce qui limite l'alimentation du corpus d'outils et de ressources diffusables.

B) La diffusion et valorisation auprès des élus

Les actions de diffusion et de valorisation auprès des élus de l'Académie ont touchés **214 élus et bénévoles**. Elles ont principalement pris la forme d'interventions lors d'assemblées générales (fédérales et territoriales), d'interventions lors de regroupements de présidents, de stages d'immersion collectifs (« Ma Fédé, ma place », formations dirigeants) et d'entretiens avec les élus. Plus précisément, les 2 sessions de stage « Ma Fédé, ma place » ont touché 2 élus, et les formations dirigeants 5.

Les élus participant aux actions de l'Académie leur ont réservé un accueil positif et se sont montrés intéressés par le recours aux outils et méthodes présentées (comptes rendus imagés et synthétiques, bilans comptables simplifiés, outils de facilitation de la prise de parole). Les rencontres avec des sportifs, par exemple à l'occasion des formations d'immersion collectives, et les témoignages de sportifs engagés semble constituer un levier important pour faire évoluer les représentations sur leurs capacités à participer à la FFSA.

On note ainsi une **ouverture croissante des Comités directeurs**, notamment dans les régions pilotes Nouvelle-Aquitaine, PACA, AuRA et Bretagne : 60% des élus affirment qu'ils ont au moins 1 sportif dans leur comité de direction. Les élus remarquent une dynamique d'engagement renforcée depuis 2021, et surtout depuis 2024. C'est principalement les Codir de la FFSA et des ligues qui s'ouvriraient le plus.

Part d'élus affirmant avoir au moins 1 sportif dans leur instance, par échelon	
CDSA	58%
Club	53%
FFSA	80%
Ligue	76%

Ces comités semblent inscrits dans une **dynamique d'adaptation de leur cadre pour favoriser la participation des sportifs, à poursuivre** : 50% élus déclarent que les instances dirigeantes ont mis en place des actions, outils ou méthodes pour encourager la participation des sportifs. Ces adaptations touchent principalement à l'adaptation des supports : photolangage, FALC, audio des CR ...

Cependant, **la participation des sportifs rencontre toujours des freins dans ces espaces**. Ils sont principalement dus à la complexité du langage et de certains sujets (budget, investissement, logistique, administratif), à la difficulté à se projeter sur des sujets éloignés du vécu et à une prise de parole inégale (hésitation des sportifs par peur de se tromper). Ainsi, un sportif rencontré en focus group

confie ceci : « *Je me dis que d'autres savent mieux que moi, alors je dis rien.* ». Un second ajoute : « *Je sais pas quoi penser d'un sujet comme l'achat d'un véhicule... moi, j'ai jamais eu à décider de ça.* »

65% des élus remarquent également que les missions confiées aux élus non-sportifs et aux élus sportifs ne sont pas semblables, les sportifs étant principalement mobilisés à des rôles consultatifs ou d'appui logistique, même dans les Codir. Selon les élus, ce serait d'abord les compétences des sportifs qui expliqueraient les difficultés à la participation des sportifs au sein des Codir (82% d'entre eux le soulignent), puis l'accessibilité des supports, méthodes et outils (66% des élus).

Difficultés ressenties par les élus à la participation des sportifs dans les instances	Plutôt difficile ou très difficile	Plutôt facile ou très facile
Recruter les sportifs	68%	32%
Motiver chacun à travailler ensemble	49%	51%
Acquérir les compétences pour occuper les fonctions	82%	18%
Animer les relations et échanger avec les autres membres	42%	58%
Rendre accessible supports, méthodes et outils	66%	34%

Ces données signalent **la persistance de représentations limitantes sur les capacités des sportifs**. Elles soulignent l'enjeu de poursuivre les actions à destination des élus, dans le but de faire évoluer leurs représentations et de renforcer l'adaptation des pratiques et des cadres au sein des Codir.

F) Évolution de la place des sportifs au sein de la FFSA

Les actions de diffusion et de valorisation auprès des élus et des professionnels, combinées à l'accompagnement des Académiciens, paraissent avoir constitué un levier important dans l'évolution de la place des sportifs à la FFSA. Il ressort en effet **une progression de la présence des sportifs dans les différents espaces de participation de la FFSA** :

- 2/3 des sportifs n'étaient pas engagés à la FFSA avant l'Académie – certains répondants parlent spontanément du renforcement de leur implication au sein de la FFSA grâce à l'Académie
- 70 % des élus et techniciens estiment que la prise de responsabilités des sportifs a progressé depuis 2022
- 53% des techniciens estiment que des sportifs de leur club ou de leur instance sont présents dans différentes fonctions de la FFSA. Les fonctions les plus occupées étant membre d'une instance fédérale (CCS), ambassadeur, officiel (juge-arbitre), dirigeant-membre du CODIR, participation à l'organisation et à la logistique. D'autres restent moins investies, comme la communication.
- 60% des élus affirment qu'ils ont au moins 1 sportif dans leur comité de direction.

Cette dynamique est favorisée par **l'évolution des pratiques professionnelles et l'adaptation des cadres et normes des instances** dans lesquelles peuvent s'engager les sportifs, évoquées dans les précédentes parties. Il s'agit là d'une dynamique positive, parfois émergente selon les territoires, qu'il s'agit de poursuivre :

- 56 % des techniciens indiquent que les projets co-construits avec les sportifs représentent moins de 25 % de l'ensemble des actions menées, et 20 % déclarent ne recenser aucun projet co-construit avec des sportifs.
- En 2023, le recueil des pratiques montrait que plus de la moitié des structures consultaient les jeunes
- Les 6 sportifs membres de Codir rencontrés en focus group témoignent de difficultés pour suivre les échanges et participer, surtout lorsque le cadre est flou, peu structuré (pas de président de séance, d'ordre du jour, de vote formel)

Ainsi, les sportifs sont encore **principalement mobilisés à des rôles consultatifs, organisationnels et logistiques** par les élus comme par les professionnels :

- 65% des élus remarquent des différences entre les missions confiées à des sportifs administrateurs et celles d'administrateurs non-sportifs. Selon les élus, peu de responsabilités sont octroyées aux sportifs. Ils accèdent peu au bureau.
- 40% des CTF disent mobiliser les sportifs pour émettre un avis sur le projet présenté, 32% pour réaliser certaines actions, 21% pour penser le projet dès sa conception et 1% pour penser les objectifs, les étapes et les actions à mener.

Tout comme les sportifs, les élus et professionnels semblent considérer que le principal levier qui permettraient d'améliorer la participation des sportifs au sein de la FFSA repose sur le développement des compétences des sportifs. **L'enjeu d'adaptation des cadres, normes et pratiques paraît inégalement pris en compte par l'ensemble de ces acteurs :**

- 37% des techniciens considèrent que l'un des principaux leviers à la participation des sportifs repose sur la mise en place d'actions à travers l'Académie du Sport Adapté, et 26% sur l'accès des sportifs à des formations
- 82 % des élus estiment que la principale difficulté à la participation des sportifs tient à l'acquisition des compétences nécessaires pour occuper les fonctions

Les CCS apparaissent comme les instances de représentation les plus avancées dans la participation effective des sportifs, rendue possible par l'adaptation de leur cadre. Plusieurs expérimentations d'adaptation y ont été menées. Elles concernent principalement la structuration d'un cadre d'échange inclusif : formats d'animation variés favorisant l'expression de tous (petits groupes, débats mouvants, prises de parole collectives, ateliers thématiques, animation ludique...), adaptation du format (ordre du jour limité, temps court de réunion), accessibilité des supports (compte rendus imagés...).

L'Académie a joué un rôle clé dans la participation des sportifs à ces instances. Elle leur a notamment proposé des repères et des clés de compréhension sur le fonctionnement des CPS : « *Grâce à l'Académie, on comprend mieux ce qu'on fait là. On apprend, on est formés, et on est respectés* », dit un sportif en focus group. Elle soutient également les sportifs dans leur prise de confiance et de légitimité au sein de l'instance, et valorise leur engagement.

Les pistes d'amélioration du CCS évoquées par les sportifs soulignent leur **envie d'avoir davantage voix au chapitre, de participer davantage, de devenir acteur à part entière du processus**. Ils souhaitent :

- avoir plus d'implication dans le choix des sujets à l'ordre du jour
- plus largement, être davantage impliqué dans la construction des réunions en amont (ordre du jour, objectifs) – parfois, les sportifs rencontrent des difficultés pour contribuer car ils ne connaissent pas les objectifs des échanges
- que soit renforcé la traçabilité sur les suites des avis émis : avoir des retours sur les décisions prises, les suites données
- une meilleure communication des avis pris au sein du CPS : comptes rendus simples et accessibles, faciles à comprendre pour les autres sportifs

Les CCS offrent ainsi un cadre inclusif où les sportifs se sentent écoutés, pris au sérieux et utiles : « *Je suis à l'aise ici, je sens que je peux dire ce que je pense* », déclare un sportif en focus group. Cette expérience positive contribue à leur épanouissement, renforce leur confiance en eux, contribue au développement de leurs compétences dans un espace sécurisant et **nourrit leur envie d'engagement**. En effet, l'ensemble des sportifs rencontrés à l'occasion des focus group sur les CPS souhaitent poursuivre leur engagement à la FFSA, en tant que membre de CPS mais aussi à d'autres rôles (ambassadeur, bénévole, etc).

En résumé, la place des sportifs au sein de la FFSA connaît une progression notable : leur présence dans les instances et aux différents rôles de la FFSA progresse, tandis que les pratiques des professionnels évoluent vers une co-construction accrue des actions. Pour aller plus loin et dépasser une mobilisation encore centrée sur des rôles surtout consultatifs ou organisationnels, il apparaît essentiel de poursuivre les actions valorisant les compétences des sportifs, de renforcer l'attention portée aux enjeux d'adaptation des cadres, et d'outiller les instances ainsi que les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.

D) La diffusion et valorisation à l'extérieur de la FFSA

Le temps de lancement de la FFSA, puis d'expérimentation, a repoussé celui de capitalisation et de valorisation des apprentissages par rapport au calendrier initialement établi. L'Académie Nationale commence à disposer d'un **nombre conséquent d'outils et de méthodes à partager**. Le mouvement d'élargissement territorial de l'Académie s'est en effet accompagné d'un nombre croissant d'expérimentations et donc de documents capitalisant les apprentissages.

Forts de ces outils et méthodes expérimentés et consolidés, l'Académie a commencé en juin 2025 à concevoir **un guide de la participation**. A destination des élus et des professionnels de la FFSA, il entend les conseiller sur les modalités d'adaptation qui favorisent la participation des sportifs au sein des différentes instances et aux différents rôles de la Fédération. Sa publication est prévue avant fin 2025. Il pourra également être partagé et valorisé auprès d'autres acteurs du champ du handicap (Unapei...), ou auprès d'organismes de formations.

Partie 4 : Bilan critique du projet

Conformité des résultats avec les objectifs

Conformité avec les objectifs établis avec la FDJ

Résultats attendus FDJ	Résultats au 31 août 2025
Développer les postures et compétences des sportifs en situation de handicap	
25 à 70 bilans de compétences adaptés chaque année	60 bilans de compétences réalisées entre janvier et fin août 2025, issus de 33 clubs différents
10 à 20 sessions de formations adaptées chaque année	30 formations organisées au total, sur 8 modules différents - 3 formations en 2023 - 14 formations en 2024 - 13 formations en 2025
2023 : accompagner 70 bénéficiaires 2024 : accompagner 140 bénéficiaires 2025 : accompagner 210 bénéficiaires	176 sportifs accompagnés entre octobre 2023 et août 2025
1 à 3 stages en immersion collective chaque année, pour favoriser l'intelligence collective grâce aux partages d'expériences entre sportifs et professionnels	6 stages d'immersion collective entre octobre 2023 et août 2025 : - 2 stages "Ma Fédé, Ma Place" en Nouvelle-Aquitaine, avec 28 sportifs, 2 élus et 8 professionnels - 2 stages "Dirigeants" en Bretagne, avec 12 sportifs et 5 élus, 1 professionnel - 2 formations « Femmes et Sport », auprès de 9 sportives, 4 élus et 1 professionnel
Adaptation du projet pour les jeunes en situation de handicap âgés de moins de 21 ans (25% des bénéficiaires), afin de les consulter et les associer à l'évolution de l'offre Sport Adapté Jeunes destinée à les aider à se projeter dans un parcours de vie visant leur épanouissement et autodétermination	- 16 Académiciens âgés de 21 ans ou moins - Mise en place d'un CPS jeunes en Nouvelle-Aquitaine en octobre 2023, co-animé par l'Académie régionale - Organisation d'une formation à destination des jeunes par l'Académie Loire-Atlantique en 2025 Des actions destinées aux jeunes ont également été soutenues entre 2023 et 2025 dans le cadre d'un fonds « SAJ » (Sport Adapté Jeunes)
Sensibilisation et mobilisation de l'entourage des jeunes (parents, aidants, éducateurs)	- Pas d'action sur la sensibilisation de l'entourage des jeunes à date : il s'agit d'un axe à engager dans la poursuite des efforts portés auprès des jeunes
Structurer et outiller	

Mise à disposition des outils et méthodes pour accompagner vers la formation et l'emploi	- Pas d'action engagée : il s'agit d'un axe de développement de l'Académie. - Les outils des fiches de suivi de parcours, des livrets de formation et des bilans de compétences sont valorisables dans le cadre d'un accompagnement vers la formation et l'emploi, et diffusables en ce sens
--	---

Conformité avec les objectifs établis avec la CNSA

Résultats attendus CNSA	Résultats au 31 août 2025
Développer les postures et compétences des sportifs en situation de handicap	
70% des ligues et CDSA mobilisés auprès des clubs dans le repérage de sportifs désireux de s'engager dans la prise de responsabilité au sein de la vie associative	70 clubs, touchés par 12 ligues, ayant identifié des sportifs qui ont intégré l'Académie Au vu des données disponibles, il n'est pas possible de quantifier le nombre de CDSA mobilisés.
70 à 180 sportifs repérés, désireux de s'engager dans la prise de responsabilité au sein de la vie associative	264 sportifs exprimant une demande d'engagement repérés
20 à 40 clubs mobilisés dans la réalisation des bilans de compétences	60 bilans de compétences réalisées entre janvier et fin août 2025, issus de 33 clubs différents
70 à 180 bilans pour les sportifs	60 bilans de compétences réalisées entre janvier et fin août 2025, issus de 33 clubs différents
100% d'orientation des sportifs sur les formations adaptées existantes suite au bilan de compétences	- Pas d'orientation systématique suite aux bilans de compétences, qui vise à évaluer l'acquisition des compétences à la suite des formations, après 3 à 6 mois d'accompagnement par l'Académie - Objectif : proposer une formation à l'ensemble des sportifs identifiés. Toutefois, le nombre de demandes dépasse les capacités d'organisation, et la mise en place de ces formations nécessite un temps important.
70 sportifs bénéficiant d'au moins 1 action de formation	- 139 sportifs ont bénéficié d'au moins une formation
Volume d'engagement sur événements nationaux et internationaux (championnats de France, GG, JOP)	- Des officiels natation ont fait le championnat de France - 1 sportif bénévole aux JO (accueil des supporters)
Diversité des formes d'engagement lors des événements nationaux et internationaux (championnats de France, GG, JOP)	Les sportifs sont principalement mobilisés à des rôles de bénévoles, pour appuyer la logistique, et d'officiels.

1 à 2 stages d'immersion collective mobilisant sportifs, professionnels et bénévoles, par groupes de 12 personnes à profils mixtes + restitutions	6 stages d'immersion collective entre octobre 2023 et août 2025 : - 2 stages "Ma Fédé, Ma Place" en Nouvelle-Aquitaine, ayant touché en tout 28 sportifs, 2 élus et 8 professionnels - 2 formations "Dirigeants" en Bretagne, ayant touché en tout 12 sportifs, 5 élus et 1 professionnel - 2 formations « Femmes et Sport », ayant touché en tout 9 sportives, 4 élus et 1 professionnel
20 à 50 ambassadeurs formés, rôle des ambassadeurs renforcé, intérêt confirmé à les renforcer	- 41 ambassadeurs formés au cours de 7 sessions de formation - Prise d'ampleur du rôle d'ambassadeur et diversification des missions attachées, en fonction des appétences des sportifs - Nouvelles demandes d'organisation de formations ambassadeurs par les territoires
Nombre de sportifs SHN engagés dans les Jeux de Paris 2024 et renforcement de leurs compétences	1 Académicien engagé lors des JO
Structurer et outiller	
Grille de classification des capacités et des compétences, comportant une adaptation à des handicap spécifiques, éprouvée et déployée	- Conception d'un bilan de compétences, inscrit dans la MIS, à partir de compétences transversales aux différents rôles réalisables à la FFSA, co-construit avec les sportifs et déployé dès janvier 2025. Élaboration d'un guide méthodologique aux professionnels et de cartes illustrées pour faciliter la réalisation des bilans de compétences. - Pas de grille de classification des capacités et des compétences adaptée aux différents handicaps
80 associations bénéficiaires intéressées pour mettre en œuvre des actions répertoriées dans les fiches-missions sur les formes d'engagement avec les sportifs	- Plus de 500 actions issues de ligues, comités départementaux et clubs, répertoriées via le PSF pour favoriser la participation des sportifs à la FFSA
Partage d'expériences autour des pratiques et outils capitalisés dans les régions motrices (groupe d'observation sur les comités consultatifs, accès aux formations, ajustements des formations, etc)	- Beaucoup d'outils capitalisés par l'Académie Nationale ont d'abord été expérimentés par l'Académie Régionale de Bretagne. - Capitalisation des outils et méthodes favorisant la participation des sportifs dans le guide de la participation, à paraître avant fin 2025.

Indicateurs de diffusion des kits sur la mobilisation des sportifs dans les clubs / autour des événements - personnes ressources, vidéos, retour d'expérience, fiches pratiques - (nombre de téléchargements, 1 000 vues/vidéos...), qualité, mise en œuvre envisagée	- Guide de la participation à paraître avant fin 2025 - Appui de l'Académie à la mobilisation des sportifs dans les clubs de façon directe (notamment pour les clubs en Région Bretagne) et indirecte (diffusion des outils et méthode via les ligues et CDSA)
Nombre et type de modules de formation créés, mis en accessibilité	- 10 modules de formation élaborés, dont 8 mis en œuvre - 27 formations réalisées
Types d'actions engagées avec les GG, les JOP	- Les Virtus Global Games se sont réalisés en juin 2023, avant la création de l'Académie en septembre 2023 - La création récente de l'Académie, et la place dévolue à l'Académie par le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, n'ont pas permis l'organisation d'actions Académie lors des JOP.

Diffuser et valoriser	
120 professionnels inscrits aux formations à l'utilisation de la grille de classification + exemple d'actions qu'ils souhaitent déployer	Pas de grille de classification, en raison de la méthode privilégiée à l'Académie : le sportif est considéré dans ses envies et potentialités, non à partir de ses capacités à l'entrée.
REX sur la place des sportifs : diversité des formes d'engagement, bonnes pratiques, points de vigilance / renforcement	Progression de la place des sportifs au sein de la FFSA : - 70 % des élus et techniciens estiment que la prise de responsabilités des sportifs a progressé depuis 2022 - 53% des techniciens estiment que des sportifs de leur club ou de leur instance sont présents dans différentes fonctions de la FFSA - 60% des élus affirment qu'ils ont au moins 1 sportif dans leur comité de direction - 13 rôles différents occupés par les sportifs, et auxquels ils sont accompagnés par l'Académie (formation, accompagnement...) - Capitalisation des bonnes pratiques et outils par l'Académie, diffusion via le guide de la participation et les fiches actions - Repérage des points de vigilance et de renforcement au travers de la mesure d'impact

	(focus group avec les membres des CPS et Codir sur les freins rencontrés à leur participation, échanges sur les pistes d'amélioration)
Nombre de diffusions, de consultations d'un guide ou MOOC à destination des sportifs sur l'engagement	Les échanges en direct ont été privilégiés dans un premier temps. La maturité acquise par l'Académie permet aujourd'hui de penser ce guide, en cours de préparation par l'Académie PACA.
Nombre de propositions issues des Conseils Consultatifs, prises en compte dans les instances	Il n'est pas possible en l'état de quantifier cette donnée.

Difficultés et obstacles non anticipés

La création de l'Académie du Sport adapté, en septembre 2023, soit 10 mois après le lancement initialement prévu (janvier 2023), a généré un retard difficile à rattraper dans la mise en œuvre.

La priorisation de la pratique sportive a constitué une première difficulté à l'identification des sportifs intéressés par l'engagement à la FFSA, à leur mobilisation dans l'Académie, ainsi qu'à la mobilisation des professionnels et des élus. Elle a en effet paru limiter la disponibilité de l'ensemble des acteurs pour le développement de l'Académie. Aux premières missions des professionnels et élus liées à la pratique sportive – première mission fédérale - se sont ajoutées celles liées à l'Académie. L'anticipation d'une éventuelle charge de travail supplémentaire, en lien avec l'accompagnement des Académiciens, a pu expliquer la distance première de certains professionnels à l'égard de l'Académie. L'Académie l'a pris en compte en s'attachant à appuyer autant que se peut la pratique professionnelle des CTF (appui de l'Académie dans l'organisation et l'animation des actions, capitalisation des actions réalisées et diffusion pour faciliter l'organisation d'événements similaires, etc), et en s'assurant de la faisabilité des tâches liées à l'accompagnement des Académiciens. Ainsi, lorsqu'il est apparu que les professionnels ne pourraient pas réaliser plusieurs bilans de compétences avec les Académiciens pour suivre l'évolution de leurs compétences, l'Académie a fait évoluer sa méthode d'évaluation : au lieu d'un bilan prévu à l'entrée, à 6 mois, à 1 an (voire à 18 mois si pertinent), l'évaluation a été limitée à un bilan à réaliser entre +3 et +6 mois. Ce bilan intègre à la fois l'évaluation des compétences et la mesure d'impact, afin d'éviter une phase supplémentaire de collecte sur des éléments similaires.

Le **calendrier sportif**, avec la tenue de grands événements tels que les Global Games et les Jeux Olympiques et Paralympiques, a également contribué à accorder la primauté à la pratique sportive. Les sportifs également semblent avoir favorisé la pratique, en particulier les jeunes et les sportifs engagés dans des compétitions sportives, a fortiori lorsqu'ils sont sportifs de haut-niveau. Ainsi, les actions d'identification de sportifs intéressés par l'engagement à la FFSA qui étaient réalisées à l'occasion de championnats avec une compétition forte peinaient à attirer l'attention des compétiteurs, centrés sur leur objectif sportif. Les jeunes rencontrés par l'Académie paraissent également d'abord intéressés par la pratique sportive. On peut par conséquent se demander si le souhait d'engagement associatif et citoyen naît dans un second temps, à l'âge adulte. Il apparaît tout

du moins nécessaire d'envisager des méthodes d'identification spécifiques pour les jeunes ainsi que les sportifs réalisant des compétitions, dont les sportifs de haut niveau.

Il est probable que cette difficulté s'atténue dans les années suivantes, maintenant que l'Académie est mieux connue, que sa plus-value est davantage perçue et que les enjeux de participation dans la FFSA sont davantage appropriés par l'ensemble des parties prenantes. On observe effectivement davantage de mobilisation de la part des professionnels et des élus, qui se traduit d'abord par les demandes croissantes de régions d'intégrer l'Académie (via l'AMI) et les demandes d'appui pour réaliser des actions similaires à l'Académie sur les territoires (via le PSF).

Le temps de conception du bilan de compétences a également été minimisé, car il nécessitait une démarche itérative d'ajustement afin de s'assurer de sa pertinence et de sa faisabilité. Il a en effet d'abord fallu circonscrire les compétences à évaluer, des compétences transversales à l'ensemble des rôles afin de ne penser qu'un outil de bilan commun à tous les sportifs, quelle que soit la fonction briguée. La première trame de questionnaire a ensuite été testée auprès de 2 sportifs. Ceci a permis d'identifier les besoins des sportifs pour s'approprier et réaliser le bilan : illustration des compétences, simplification des questions, questionnaire moins long, etc. La priorisation des compétences à évaluer, afin de raccourcir le questionnaire, et la formulation des questions a été réalisée en atelier avec 3 sportifs. Des cartes compétences ont été pensées, puis testées lors des premiers bilans réalisés par l'Académie Bretagne. Elles ont ensuite été ajustées à partir des retours recueillis. A ce stade, une première méthode de réalisation des bilans de compétences s'était consolidée : elle a été présentée au sein d'un guide de collecte destiné aux professionnels en charge de la réalisation des bilans. Aux vues de leurs retours et du faible taux de participation au questionnaire, il est apparu nécessaire d'alléger la méthode, ce qui a été réalisé fin 2024. Ainsi, c'est seulement en janvier 2025 qu'une méthode consolidée d'évaluation des compétences a pu être généralisée.

Le temps nécessaire à l'appropriation du projet porté par l'Académie par l'ensemble des parties prenantes a également été minimisé : des actions de présentation de l'Académie, de communication et d'aller vers... ont été organisées dans le but que cela facilite ensuite la mobilisation des différents acteurs. Il était d'autant plus essentiel de souligner la plus-value de l'Académie que la démarche était au départ inégalement connue et pouvait susciter de la réserve en raison de la charge de travail supplémentaire qu'elle paraissait impliquer.

Ces actions ont limité dans un premier temps la disponibilité de l'Académie pour la mise en place du parcours, l'expérimentation des actions, leur essaimage, la capitalisation des bonnes pratiques et leur diffusion. La mise en œuvre progressive des actions, les rencontres avec des sportifs engagés et les échanges avec des sportifs qui souhaitent s'engager ont d'ailleurs constitué un levier essentiel d'appropriation de la démarche par les professionnels et les élus. C'est seulement dans un second temps qu'a pu être envisagée la capitalisation des apprentissages et leur diffusion. Ainsi, en juin 2025, les enseignements relatifs aux actions et pratiques favorisant la participation des sportifs à la FFSA sont apparus suffisamment consolidés pour engager leur formalisation dans un "guide de la participation" à destination des professionnels et des élus. Prévu pour octobre 2025, il explicitera des modalités destinées à favoriser la participation des sportifs dans les CDSA et les ligues, ainsi que lors des événements sportifs. Il présentera également des actions dessinées à favoriser la participation des sportifs au sein des différentes instances fédérales : CCS / CPS, Codir, etc.

Le délai entre la demande d'engagement et d'accompagnement des sportifs et celui de l'intégration de l'Académie via la participation à une action – la plupart du temps, une formation – s'explique par deux éléments, non anticipés. Le premier est **le temps lié à la conception et l'organisation d'une formation**. La méthode prévoit d'abord une étape d'identification des sportifs intéressés. Lorsque leur nombre est suffisant pour justifier la tenue d'une formation, celle-ci est conçue, parfois en lien avec la commission sportive nationale concernée (CSN) lorsqu'il s'agit de formation d'officiel, d'entraîneur ou d'initiateur. La disponibilité de la CSN peut également allonger le processus. Une nouvelle identification des sportifs intéressés est ensuite réalisée, avant la mise en place de la formation. Le deuxième élément tient aux **contraintes financières et à la charge de travail de l'équipe de l'Académie**. L'absence de reconnaissance de la dimension professionnalisante de la formation limitant les leviers de prise en charge dans le cadre des dispositifs traditionnels de formation.

C'est également en raison du temps nécessaire à l'organisation des formations et des limites des moyens disponibles que le nombre d'ambassadeurs formés a été inférieur aux prévisions. Cela s'explique également par **le temps de lancement de l'Académie**. En outre, le nombre de sportifs intéressés par la fonction d'ambassadeur a pu être sur-évalué initialement.

Le développement des actions de l'Académie vers les **sportifs de haut niveau** et les **jeunes** a rencontré des freins : ces deux publics nécessitent des modalités de mobilisation spécifiques. Malgré des débuts prometteurs en 2023 auprès des jeunes (mise en place d'une CPS Jeunes, mise en œuvre d'une formation à destination des jeunes en Loire Atlantique...), ces démarches n'ont pu être développées entre 2024 et 2025, années où ont été prioritaires l'expérimentation d'outils et de méthodes valables pour tous.

Les **ressources perçues ont été moindres que ceux initialement projetés pour penser l'Académie** (750 000 euros sur les 3 années de l'expérimentation), et les **effectifs de l'Académie n'ont pas évolué pendant les 3 années d'expérimentation** (2,2 ETP à l'Académie Nationale). Il a par conséquent été nécessaire de prioriser les chantiers de développement, en repoussant la réalisation de certains : accompagnement vers la formation et l'emploi, accompagnement des jeunes, grille de classification et adaptation aux handicaps spécifiques, etc.

Justification en cas d'abandon de certaines parties du projet

Les enjeux d'appropriation de la démarche de l'Académie en interne, de mobilisation des différentes parties prenantes et d'expérimentation d'actions favorisant la participation des sportifs n'ont pas permis à ce stade de développer **la mise à disposition d'outils et de méthodes pour accompagner les sportifs vers la formation et l'emploi**

Le choix a été fait de d'abord expérimenter et consolider des actions « généralistes », qui valent pour l'ensemble des sportifs, et peu de sportifs remontaient des envies concernant l'accompagnement vers la formation et l'emploi³¹.

Cet axe a également été écarté pour se concentrer d'abord sur la raison première à l'origine de l'Académie : l'engagement des sportifs en interne. En effet, les enjeux révélés par la mise en place et le développement de l'Académie – notamment l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs – ne permettaient pas d'investir des axes davantage tournés vers l'extérieur.

Peu de sportifs Académiciens et peu d'actions ont été mises en place à l'occasion de grands évènements sportifs : lors des Virtus Global Games (4 au 10 juin 2023), l'Académie n'était pas créée (création en septembre 2023). Elle l'était depuis peu lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (28 août 2024 – 8 sept. 2024). L'Académie a investi la place que lui a laissé le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, sans grande possibilité de la faire évoluer. Cependant, les officiels formés sont désormais mobilisés lors des championnats français, à l'instar des officiels para-natation adaptée lors du championnat de France. On peut également noter que les sportifs sont régulièrement mobilisés lors d'évènements sportifs locaux ou nationaux au sein de la FFSA, qu'ils soient Académiciens ou non, et ce surtout à des rôles logistiques. Cependant ces pratiques ne sont pas remontées à l'Académie et ne sont donc pas visibles ; l'Académie n'est pas en mesure d'appuyer les professionnels qui le font. Cet axe ayant été moins investi par l'Académie, il n'a pour l'instant pas été conçu de guide de bonnes pratiques sur la mobilisation des sportifs aux évènements sportifs.

L'Académie n'a pas pensé de **grille de classification comportant des adaptations spécifiques en fonction des handicaps** en raison de ses principes : le sportif est considéré dans ses envies et ses potentialités, et non à partir de ces capacités à l'entrée.

Peu d'actions ont été engagées à ce stade pour diffuser les apprentissages réalisés en dehors de la FFSA et valoriser la démarche, notamment auprès de partenaires institutionnels et d'organismes de formation. Ceci s'explique par les premières étapes de structuration de l'Académie et d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes, avant de pouvoir expérimenter différentes actions et formations. Le temps de capitalisation et de diffusion s'en est retrouvé reporté. Lorsque cela est devenu possible et pertinent, la priorité a été donnée au partage des apprentissages et à la diffusion des actions Académie en interne. Le guide de la participation en cours de préparation pourra cependant être valorisé autant en interne qu'en externe, auprès de partenaires et d'organismes de formation.

L'Académie a organisé **peu d'action directe auprès des clubs** en raison de la structure établie à la FFSA : l'Académie a généralement pour interlocuteurs les instances fédérales nationales, les ligues et les CDSA. Ses actions les touchent donc de façon indirecte : organisation de formations auxquelles les clubs peuvent inscrire des sportifs via les ligues ou CDSA, diffusion d'outils et de méthodes auprès des

³¹ Les sportifs ayant eu des demandes à ce niveau ont été orientés auprès de partenaires.

professionnels des ligues et des CDSA qui les relaient ensuite aux clubs, etc. Dans les petites Régions, l'Académie peut être en relation directe avec les clubs, comme c'est le cas en Bretagne.

La conception d'un **guide/kit à destination des sportifs sur l'engagement est en cours par l'Académie PACA**. Avant de concevoir un kit, il était nécessaire de recenser les envies des sportifs et d'expérimenter différents outils. La maturité acquise par l'Académie permet aujourd'hui de le réaliser : l'Académie PACA est en train de préparer un guide qui se présentera sous forme de fiches de présentation des différents rôles, comportera des témoignages vidéos...

Partie 5 : Suites à donner

Pendant ses 3 premières années, l'Académie du Sport Adapté (ASA) est parvenue à apporter la preuve de sa pertinence, apparaissant aujourd'hui comme un levier de transformation de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) favorisant la participation des sportifs. Elle a permis de rendre intelligible la démarche au cœur de l'Académie – la participation des sportifs –, a favorisé le partage de cet enjeu parmi les différents acteurs de la FFSA : il constituait un axe du projet fédéral 2021 – 2025, et se retrouve désormais en transversal dans les différents axes du projet 2025 – 2029. Elle a en outre opérationnalisé cette orientation stratégique en dotant les acteurs d'outils et de méthodes, rendant l'application de l'orientation possible, faisable. Les résultats observés attestent par ailleurs de sa pertinence : évolution des compétences des sportifs, évolution de leur place au sein de la FFSA, épanouissement des sportifs, évolution des pratiques de professionnels et des élus, etc.

Pour consolider cette dynamique et assurer son déploiement durable, plusieurs axes de progrès ont été identifiés.

1) Montée en puissance de l'Académie et place dans la FFSA

Dans la continuité de l'expérimentation, plusieurs orientations se dégagent pour renforcer la montée en puissance de l'Académie et consolider sa place au sein de la Fédération Française du Sport Adapté.

- **Intensification des activités de l'Académie** : il s'agit de favoriser la mutualisation des outils et méthodes expérimentés à l'échelle locale, en soutenant l'émergence de pratiques de contribution collective à la démarche Académie.
- **Extension territoriale** : l'Académie renforcera progressivement son déploiement dans de nouveaux territoires, en coopération avec les différents acteurs locaux.
- **Diversification des bénéficiaires** : plusieurs publics prioritaires ont été identifiés.
 - Renforcer les actions à destination des femmes pour favoriser leur engagement, en lien avec le plan de féminisation de la FFSA
 - Aller vers des sportifs ayant davantage de difficultés, notamment vers des sportifs non-verbaux
 - Poursuivre l'effort déjà engagé sur l'engagement des jeunes
 - Accompagner des sportifs déjà engagés dans des parcours de formation. Ceci passe par la recension des sportifs en cours de formation. L'Académie accompagnerait les sportifs à démarrer un parcours de formation et les appuierait chemin faisant.
- **Diffusion des apprentissages à l'extérieur** : l'Académie a vocation à partager ses outils et méthodes au-delà du cercle fédéral.
 - Favoriser les passerelles entre vie associative et vie professionnelle, coopérer avec les acteurs de l'inclusion professionnelle et leur partager les outils Académie
 - Favoriser l'inclusion des sportifs au sein des OF et auprès des OPCO en diffusant les apprentissages et outils de l'Académie auprès d'eux
 - Renforcer les relations avec les référents handicaps des CREPS.
 - Poursuivre la valorisation de l'Académie et de ses apprentissages à l'extérieur

2) Financement et mission d'intérêt général

Parmi les différentes pistes explorées, en complément des financements conventionnels de l'Agence Nationale du Sport, et des soutiens de mécènes et philanthropes, 4 pistes de financements complémentaires apparaissent à étudier :

- **Développer les formations au niveau régional, auprès des ligues** : dans cette perspective, l'Académie nationale agirait comme centre de ressources sur l'ingénierie pédagogique. Elle appuierait la structuration des formations régionales et leur amélioration continue.
- **Structurer des CFA régionaux des Métiers du Sport Adapté** : l'objectif serait de tendre vers des CFA régionaux des Métiers du Sport Adapté, avec 80% des parcours accessibles aux sportifs. Si ce modèle n'était pas possible, une alternative sera d'intégrer les CFA existants et leur transmettre les apprentissages, outils et méthodes de l'Académie pour appuyer l'adaptation de leurs parcours.
- **Faire la demande de l'agrément Jeunesse et Education Populaire pour la Fédération** : en demandant l'agrément national, avec extension pour toutes les instances régionales et départementales, la Fédération pourrait plus aisément mobiliser des dispositifs de droit commun (postes FONJEP notamment).
- **Intervenir dans des formations d'Etat** : il s'agirait ici de pouvoir former les professionnels du sport (éducateur sportif, etc) pour leur donner les méthodes et outils pour favoriser le sport adapté. A travers ces formations, il s'agirait de dépasser la sensibilisation pour aller sur de la démarche professionnalisante ; et ainsi diffuser un ensemble de pratiques au bénéfice du sport adapté, auprès de tous les nouveaux professionnels du sport.

3) Modalités opérationnelles

Afin de consolider son rôle et d'assurer une meilleure intégration dans l'ensemble du dispositif fédéral, l'Académie du Sport Adapté doit renforcer ses modalités opérationnelles. Deux dimensions apparaissent prioritaires : le renforcement des parcours des sportifs et l'appui à l'évolution des pratiques et outils auprès des différents acteurs de la FFSA.

- **Renforcer les parcours des sportifs** : il s'agit de consolider les conditions d'apprentissage et d'accompagnement des Académiciens.
 - Renforcer l'acquisition des compétences opérationnelles en lien avec les rôles à la FFSA par la continuité pédagogique (rendre plus concrètes et proches certaines connaissances en les retrouvant en dehors de la formation)
 - Favoriser les expériences d'apprentissage, les mises en pratique en dehors des formations : ce sont des espaces d'acquisition de compétences, de prise de confiance en soi, de regain de motivation
 - Généraliser le tutorat et/ou le suivi post-formation (inscrire systématiquement le tutorat dans les différentes fiches de cadrage des formations mises en place)
- **Appuyer l'évolution des pratiques, cadres, outils... auprès des différents acteurs de la FFSA** : l'Académie doit contribuer à la transformation des pratiques, normes et cadres professionnels et institutionnel en capitalisant sur les expériences réalisées, outillant ses parties prenantes et développant une communauté de pratiques.

- Outiller les professionnels, et élus, pour les accompagner dans l'adaptation des cadres et des instances
- Outiller les professionnels pour soutenir l'évolution de leurs pratiques au quotidien, au-delà de leurs relations avec les Académiciens
- Accompagner les professionnels dans la prise en main des outils conçus par l'Académie (formations, séances de co-développement, animation de communautés de pratique)
- Capitaliser sur les méthodes qui ont fait leur preuve au sein des CCS pour les adapter aux Codir
- Développer une communauté de pratiques
- Renforcer le rôle de centre de ressources de l'Académie

4) Implication des parties prenantes

Le développement de l'Académie repose sur une dynamique collective qui associe à la fois les sportifs, les élus et les professionnels de la FFSA.

- **Impliquer davantage les élus et professionnels dans l'Académie** : cela peut passer par des rencontres régulières avec des sportifs engagés, la participation à certaines formations, ou encore leur intégration progressive dans des démarches portées par l'Académie.
- **Poursuivre le travail sur l'évolution du regard** : il s'agit de faire évoluer simultanément les représentations des professionnels et élus sur les compétences des sportifs, et celles que les sportifs portent sur eux-mêmes. Cette transformation culturelle est au cœur du projet, car elle conditionne la participation des sportifs à la Fédération : il est en effet nécessaire que sportifs, élus et professionnels aient tous confiance dans la capacité des sportifs à occuper les rôles fédéraux

5) Évaluation d'impact social

L'évaluation constitue un levier central pour apprécier les effets de l'Académie, ajuster ses méthodes et valoriser ses résultats auprès des partenaires.

- **Mettre en place un outillage numérique adapté** : le recours à des solutions telles qu'Airtable permettrait de faciliter le suivi individuel des sportifs et d'assurer une remontée structurée des données, au service d'un pilotage plus fin de l'Académie.
- **Poursuivre les bilans de compétences** : il s'agit de systématiser ces bilans avec un double temps d'évaluation, à l'entrée et au cours de la progression dans l'Académie. Ce suivi longitudinal permet de mieux mesurer l'évolution des compétences et de valoriser les acquis.
- **Suivre l'évolution des pratiques des professionnels et des élus** : l'évaluation doit porter sur les pratiques de co-construction, l'appropriation et la contribution aux outils et méthodes de l'Académie, l'usage effectif de ces outils, ainsi que l'évolution des représentations sur les compétences des sportifs.
- **Évaluer l'adaptation des instances dirigeantes et la diffusion des pratiques inclusives parmi les élus.**
- **Suivre la diffusion des outils conçus par l'Académie** : il s'agit d'analyser leur circulation, leur usage par les professionnels, élus et sportifs, et leur appropriation dans les différents espaces de la FFSA.

Cette feuille de route souligne l'ambition de l'Académie, qui s'apprête à entrer dans une nouvelle étape de son développement : ayant apporté la preuve de sa pertinence, l'Académie se dirige vers une phase d'ouverture où la démarche impulsée par l'Académie doit imprégner l'ensemble de la FFSA – la présence transversale des principes fondateurs de l'Académie dans le projet fédéral 2025 – 2029 est en cela éloquent. Il s'agit désormais d'organiser les conditions favorables à l'implication de tous les acteurs de la FFSA dans la démarche Académie, de sorte à transformer durablement la place des sportifs au sein du sport adapté et de contribuer à l'évolution de leur place au sein de la société.

Dossier « Annexes »

Le dossier Annexes, transmis de façon conjointe à ce rapport, comporte plusieurs documents auxquels renvoie le rapport d'expérimentation. Le dossier est structuré ainsi, l'ensemble des documents disponibles sont signalés par des guillemets.

- Évaluation de l'expérimentation
 - Mesure d'impact
 - « Grilles de compétences visées pour les sportifs »
 - « Guide d'animation de la collecte + mode d'emploi du fichier de recueil des données »
 - « MIS – Cartes questionnaire compétences »
 - « Note de stratégie d'impact »
 - « Référentiel initial MIS Académie »
 - Protocole d'expérimentation
 - « Protocole d'expérimentation de l'Académie »
- Livrables – Résultats de la Mesure d'Impact
 - « Partage résultats Sportifs VF »
 - « Partage résultats Techniciens et Élus VF »
- Outils conçus par l'Académie
 - « Compte rendu du stage « Ma Fédé, Ma Place », du 22 au 24 avril 2024 »
 - « Fiche rôle membre d'un Conseil Participatif des Sportifs (CPS) »
 - « Fiche de suivi du parcours »
 - « Fiche-action formation ambassadeurs »
 - « MIS – Cartes questionnaire compétences »
 - « Cartes gestuelles arbitre en para-basket adapté »
 - « Jeu – Échelle de la participation »
 - « Livret de formation arbitre et officiel »
 - « Glossaire FALC des comités directeurs »
- Conduite de projet
 - Planification Académie 2024
 - Planning 2024 – 2025
 - Rétroplanning Académie du Sport Adapté
- Projet déposé en 2023
 - « Projet FFSA révélateur de talents – AGP Fondation FDJ 2023 – 2025 »

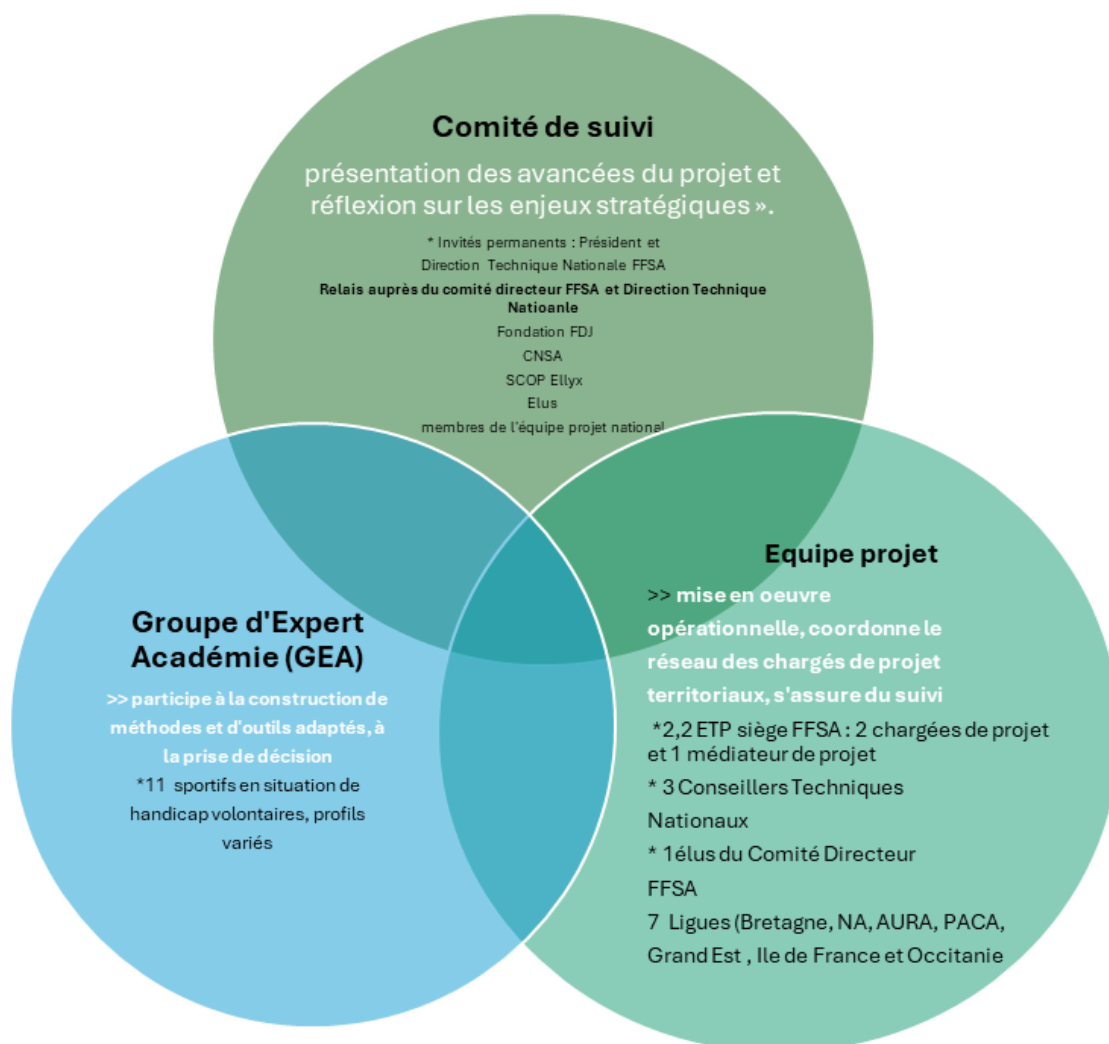
Annexe 2 : Conduite du projet

Calendrier rétrospectif des différentes étapes

Les documents relatifs au calendrier se trouvent dans le dossier « Annexes », à « Calendrier rétrospectif des différentes étapes » :

- « Rétroplanning Académie 2023 – 2024 »
- « Planification Académie 2024 »
- « Planning 2024 – 2025 »

Gouvernance, pilotage et moyens humains



Le comité de suivi : réunissant les partenaires financiers, le président de la Fédération Française du Sport Adapté, des élus, l'équipe de la Direction Technique Nationale associée au projet, les membres de la Scop ELLYX ainsi que l'équipe projet national, s'est réuni à trois reprises au cours de la période 2023-2025. Cette instance permet de faire état des avancées du projet et d'assurer le suivi de sa progression.

L'équipe projet : l'équipe projet a évolué au cours de cette phase expérimentale ; différents mouvements ont ainsi impacté sa stabilité et son équilibre. Elle s'est réunie à plusieurs reprises, majoritairement en visio, et durant 5 séminaires de travail (septembre et décembre 2023 à Paris et Bordeaux, janvier et mai 2024 à Paris, février 2025 à Lyon). Ces rencontres ont consisté tout d'abord à définir les contours et objectifs du projet, puis à élaborer une stratégie de mise en œuvre, échanger sur les actualités, coconstruire des fiches actions, analyser les premières actions réalisées. Cette équipe projet a été étoffée en septembre 2025 avec l'arrivée de nouvelles Ligues : PACA, Occitanie, Grand Est et Ile de France. L'équipe projet est en lien direct avec le groupe GEA.

Le comité consultatif, appelé **Groupe d'Experts Académie** (GEA), est une instance qui suit le fonctionnement, les actions et les actualités de l'Académie. Son rôle est de proposer des solutions concrètes pour encourager et faciliter la participation, tout en contribuant aux décisions aux côtés de l'équipe projet.

Si la première année n'a pas permis sa mise en place, le groupe est désormais constitué et rassemble 11 sportifs aux profils variés.

Une première réunion a eu lieu en mars 2025, et un groupe WhatsApp a été créé afin de partager informations, actualités et faciliter les échanges.

Ces sportifs ont déjà été associés à plusieurs thématiques de travail, notamment :

- la réflexion autour du nouveau projet fédéral 2026-2029 lors de la Semaine fédérale,
- la réécriture de l'article relatif aux CPS dans le règlement intérieur.

Le GEA est en lien direct avec l'équipe projet, et un de ses membres participe au comité de suivi.

Analyse critique des relations avec les partenaires et prestataires

Dans le cadre du projet Académie du Sport Adapté, plusieurs partenaires ont été impliqués, notamment la Fondation de la Française des Jeux United et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Il faut également ajouter à ceux-ci les Conseillers Techniques Fédéraux œuvrant dans les Académies à rayonnement territorial. Les relations avec ces acteurs ont été déterminantes pour le bon déroulement et la mise en œuvre du projet.

Relation avec les partenaires financiers :

- **Fondation FDJ United** : La collaboration avec la Fondation a été très fluide et constructive ; les échanges, réguliers et de qualité, notamment grâce à leur présence aux comités de suivi. Leur

disponibilité et leur réactivité ont contribué à instaurer un climat de confiance et à faciliter le pilotage du projet.

- **CNSA** : La relation avec la CNSA a démarré d'en d'excellentes conditions, marquées par des échanges riches et un fort engagement. Au fil du projet, la participation aux comités de suivi a été plus limitée, du fait d'une disponibilité réduite de notre interlocutrice, ce qui a pu ralentir certains échanges. Cette évolution met en évidence l'importance de maintenir une dynamique régulière de communication tout au long du cycle du projet, afin de préserver la fluidité des relations.

Relation avec les Académies à rayonnement territorial

La déploiement territorial de l'Académie s'est appuyé sur la collaboration avec les Conseillers Techniques Fédéraux et les élus en région. Ces relations ont été variables selon les territoires :

- Certains CTF et élus se sont montrés très investis, en adoptant une posture de co-construction et en favorisant les échanges et la mutualisation des méthodes et expériences positives. Cette dynamique a enrichi le projet et permis d'adapter les actions aux réalités locales.
- D'autres CTF et élus disposaient de moins de disponibilité, ce qui les a placés davantage dans une posture de bénéficiaire, moins que de co-construction, vis-à-vis de l'équipe projet nationale. Cela souligne l'importance de continuer à adapter l'accompagnement aux contraintes régionales et de valoriser les exemples de collaboration réussie pour inspirer et mobiliser plus largement.

Relation avec le prestataire Ellyx

Le cabinet conseil Ellyx, missionné pour accompagner l'Académie dans sa phase expérimentale et réaliser la mesure d'impact social, a joué un rôle clé dans le projet. Les relations et les échanges se sont révélés particulièrement positifs :

- Les liens avec Ellyx ont été réguliers et constructifs, grâce à leur présence active aux comités de suivi.
- Leur réactivité, leurs conseils pertinents et leur capacité à être force de proposition ont permis d'accompagner l'Académie dans les différentes étapes de son développement.
- Leur accompagnement a contribué à faire évoluer et structurer le projet, en offrant un appui méthodologique solide et en soutenant une réflexion stratégique sur son impact social.
- Leur capacité d'adaptation a été un atout majeur, notamment dans la réalisation de la mesure d'impact social, qui a nécessité de tenir compte de la diversité des contextes régionaux et de l'évolution du projet. Ils ont su ajuster leurs méthodes et leurs outils pour répondre aux besoins réels de l'Académie et en restituer une analyse pertinente et opérationnelle.

Analyse critique et perspectives

Dans l'ensemble, les relations partenariales ont été très positives et ont largement contribué à la réussite du projet. L'expérience met cependant en lumière quelques points d'attention :

- L'importance d'un suivi régulier et d'une implication active avec les financeurs
- La nécessité d'anticiper les variations de disponibilité des interlocuteurs en maintenant des canaux de communication souples et adaptés.

- La valeur ajoutée d'une co-construction territoriale, qui gagnerait à être encouragée et partagée entre régions.

Le projet a bénéficié de partenariats solides et d'un accompagnement méthodologique structurant grâce à l'implication de ses partenaires et du prestataire Ellyx. Pour la suite, il sera pertinent de consolider ces acquis en veillant à :

- Renforcer la régularité des échanges avec l'ensemble des partenaires sur toute la durée du projet.
- Poursuivre la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques issues des collaborations régionales.
- Maintenir un cadre clair et partagé sur les rôles et les contributions de chacun.
- Tirer parti de la capacité d'adaptation démontrée dans la mesure d'impact social pour continuer à ajuster les outils et méthodes d'évaluation aux réalités du terrain si besoin.

Ces pistes contribueront à renforcer encore la qualité et l'efficacité des partenaires dans la continuité de l'Académie du Sport Adapté.

Annexe 3 : Tableaux et renvois

Tableaux de données détaillées

Liste des projets demandés par les sportifs lors de leur recrutement par l'Académie

Projets demandés par les sportifs	Nbre
Officiel	63
Ambassadeur	59
Membres de Conseil Consultatif / Participatif	46
Arbitre	36
Entraîneur	28
Journaliste	17
Dirigeant / Élu	13
Bénévole	12
Organisation d'évènements	9
Membre de la Commission des Athlètes de Haut-Niveau (CAHN)	6
Animateur	4
PSC1 / Premiers secours	4
Formation Femmes et Sport	4
Encadrant natation	1
Autres	6
Total des répondants	252

Liste des familles de rôle des projets demandés par les sportifs à leur entrée dans l'Académie

Familles de rôle des projets demandés	%
Encadrement sportif	61%
Communication	48%
Vie fédérale	12%
Organisation	7%
Gouvernance	5%
Sensibilisation et Formation	2%
Autres	1%

Liste des clubs d'où sont issus les Académiciens

Clubs de rattachement des Académiciens	Nbre de sportifs
ASSOCIATION SPORT ADAPTE BRIOCHINE	17
SPORT ADAPTE COTE D EMERAUDE	13
ASSOCIATION DES SPORTS DES LOISIRS ET DES ACTIVITES CULTURELLES ADAPTES DU JARDIN D'ASCLEPIOS	7
ASSOCIATION SPORT LOISIRS DE BRIEC	6
ASCKAM	5
EP POITIERS BASKET BALL	5
CLAIRVIVRE SPORTS ET LOISIRS	4
FONDATION DE SELVES	4
LANDES SPORT ADAPTE	4
ASS.SPORTS LOISIRS AMZER VAK	3
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETECHE	3
HANDI'NAT REGION NAZAIRIENNE	3
L.A.S.C.A.R.	3
PLOUZANE ATHLETIC CLUB RUGBY	3
SPORT HA DUDI	3
VANNES SPORT ADAPTE	3
A.S.A.M.	2
AS.SPORTIVE ET CULTURELLE DES GENETS D OR	2
ASS. SPORT. LES GENETS D OR	2
ASSO.SPORTIVE LANAOUR	2
ASSOCIATION ACTION SANITAIRE ET SOCIALE LE COTTAGE	2
ATHLE NIMES 30	2
COMITE DEP. DU SPORT ADAPTE DES PYRENEES ATLANTIQUES	2
COTE DE JADE ATHLETIC CLUB	2
L AZUREENNE	2
LANGUEUX BASKET CLUB	2
MESPLES Aventures PEP	2
OLAGARROA SPORT ADAPTE ET LOISIRS PAYS BASQUE	2
SAINT NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL	2
SPORT ET PARTAGE C PAU CIBLE	2
A.S. CLUB L ESPERANCE	1
ALES CEVENNES ATHLETISME AGGLOMERATION	1
AMSL FREJUS SPORT ET HANDICAPS	1
ASEI SPORT	1
ASS.SPORT ADAPTE DE L EURE	1
ASSOCIATION MELIMELO	1

ASSOCIATION PHOENIX SOINS EN SANTE MENTALE	1
ASSOCIATION SPORTIVE LAFITTOISE	1
BASKET ET LOISIRS ADAPTES CASTELNAUDAIS	1
BATIMENT M	1
C.S.C.T TENNIS DE TABLE	1
CADETS DE BRETAGNE	1
CARQUEFOU ASSOCIATION DE SPORT ADAPTE EN CLUB	1
CENTRE D AIDE PAR LA PRATIQUE DU SPORT	1
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	1
CLUB DES SPORTS DE LA FECLAZ LES DESERTS	1
COMITE DEP. DU SPORT ADAPTE DU VAUCLUSE	1
COMITE DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE DU SPORT ADAPTE	1
CRPS TOUR DE GASSIES	1
DOJO GREGAM	1
ELAN SPORT ADAPTE NANTES	1
EVREUX ETUDIANTS CERCLE	1
HAUTES ALPES SPORT ADAPTE ET CULTURE	1
HERMITAGE ATHLETIC CLUB	1
IME DE ST RAPHAEL	1
LA PASSERELLE SPORT ADAPTE	1
PATRONAGE LAIQUE MUNICIPAL SANQUER	1
PEOPLES	1
PETANQUE CLUB PLOUISY GUIGAMP	1
SOC NATATION	1
SPORT ADAPTE ST ESTEVE 66	1
SPORT DEFI	1
SPORTING CLUB ANGERIEN	1
STADE POITEVIN NATATION	1
TENNIS CLUB SAINT RENAN	1
TREGOR GOELO ATHLETISME	1
TREGUEUX LANGUEUX ATHLETISME	1
TROYES OMNISPORT section ATHLETISME	1
UNION PERPIGNAN ATHLE 66	1
UNION SPORT. DU VALLON MORLAIX	1
(vide)	22
Total général	176

Autres renvois

Détail des formations réalisées au 30 août 2025

Formations réalisées par les Académies Régionales :

En 2023 :

- 1 Formation AQSA : Bretagne
- 2 formations Ambassadeurs : Bretagne

Total : 3 formations en Bretagne en 2023

En 2024 :

- 2 formations Journal : Bretagne
- 3 formations Ambassadeur : Bretagne
- 1 formation FALC : Bretagne
- 2 formations Femmes et Sport : Bretagne
- 1 formation “Dirigeants” : Bretagne
- 1 formation OTM et arbitre de terrain BASKET , Bretagne
- 1 formation Arbitre de pétanque : Bretagne
- 1 formation OTM Basket : Nouvelle Aquitaine

Total en 2024 : 12 formations en 2024

En 2025 :

- 1 formation “Dirigeants », Bretagne
- 2 formations FALC, Bretagne
- 2 formations Journal, Bretagne
- 2 formations OTM et arbitre basket, Nouvelle Aquitaine
- 1 formations Escort para natation, PACA
- 1 formations Escort para natation, Bourgogne Franche Comté (Besançon)
- 1 formation Chrono en natation, PACA
- 1 formation “Ma fédé, ma place” en Nouvelle Aquitaine (1 élu et 1 professionnel)

Total : 11 formations en 2025

Formations organisées par l’Académie Nationale (lieu précisé):

En 2024 :

- 1 formation “Ma Fédé, ma place” : Nouvelle Aquitaine (7 professionnels dont 1 élue)
- 1 formation Ambassadeurs, pays de la Loire (territoire hors Académie)

En 2025 :

- 1 formation “Communicants”, Bretagne
- 1 formation Ambassadeurs, en Occitanie (Territoire hors Académie)

- 1 Formation Dirigeant GEA / réunion GEA, Ile de France